

Secteurs sensibles du chômage temporaire, secteurs sensibles de la dynamique du marché du travail ?

IMPACT SECTORIEL, AMPLEUR ET PROFIL DU CHÔMAGE TEMPORAIRE DANS LES PREMIERS MOIS DE LA CRISE DU CORONAVIRUS

Tine Vandekerkhove, Ludo Struyven,
Tim Goesaert & Peter Vets

Rapport Dynam dans le cadre de la coopération avec l'ONSS, ONAM, BCSS, IBSA/BISA, DWSE et IWEPS



DYNAM



INSTITUT DE RECHERCHE SUR
LE TRAVAIL ET LA SOCIÉTÉ

SECTEURS SENSIBLES DU CHÔMAGE TEMPORAIRE, SECTEURS SENSIBLES DE LA DYNAMIQUE DU MARCHÉ DU TRAVAIL?

Impact sectoriel, ampleur et profil du chômage
temporaire dans les premiers mois de la crise du
coronavirus

Tine Vandekerkhove, Ludo Struyven, Tim Goesaert & Peter Vets

Rapport Dynam dans le cadre de la coopération avec l'ONSS, ONAM, BCSS,
IBSA/BISA, DWSE et IWEPS



DYNAM



Vlaanderen
is werk



LES COMMENTAIRES SONT LES BIENVENUS ludo.struyven@kuleuven.be; tine.vandekerkhove@kuleuven.be;
tim.goesaert@kuleuven.be

KU Leuven
HIVA - ONDERZOEKSINSTITUUT VOOR ARBEID EN SAMENLEVING
Parkstraat 47 bus 5300, 3000 LEUVEN, Belgique
hiva@kuleuven.be
<http://hiva.kuleuven.be>

D/2020/4718/027 – ISBN 9789088361159

© 2020 HIVA-KU Leuven

Cette publication ne peut être ni reproduite ni publiée sous la forme d'impression, de photocopie, de micro-film ou de tout autre moyen sans autorisation écrite préalable de l'auteur.

Préface

Ce nouveau document Dynam a vu le jour grâce à la coopération avec l'ONSS et les trois partenaires régionaux IBSA, Département WSE et IWEPS. Nous remercions tous les partenaires de la collaboration Dynam pour leurs précieux conseils et commentaires sur la version précédente. Pour les données sur le chômage temporaire, la coopération a été étendue avec l'ONEM. Nous tenons à remercier tout particulièrement Peter Vets (co-auteur de ce document) de l'ONSS, Michiel Segaert de la Direction des statistiques, du budget et des études de l'ONEM, ainsi que Chris Brijs de BCSS pour la mise en relation des données.

Dynam et Dynam-Reg

Dynam-Reg est un projet à long terme qui rend compte de la dynamique régionale du marché du travail belge en s'appuyant sur la méthodologie de Dynam. Le but du projet est d'intégrer les informations liées au lieu d'implantation des entreprises dans l'ensemble de données Dynam existant - les bases à ce sujet ayant été posées en 2011-2014 par l'ONSS et HIVA-KU Leuven avec le soutien de Federgon, de les compléter et de les enrichir davantage.

Il devient ainsi possible, non seulement de donner un aperçu du nombre d'emplois dans chacune des trois régions, mais aussi d'exposer la dynamique sous-jacente à ces chiffres: la diminution ou l'augmentation brute du nombre d'emplois et d'employeurs, les entrées et sorties de travailleurs dans chaque région et les mouvements au sein des entreprises actives dans plusieurs régions.

Le projet Dynam-Reg se concentre sur les tendances réelles du marché du travail et s'appuie sur la méthodologie qui vise à éliminer les faux employeurs débutants et sortants ainsi que les fausses créations et destructions d'emplois. Alors que, jusqu'ici, seules les caractéristiques régionales des employeurs unirégionaux pouvaient être exploitées, le vaste ensemble de données de Dynam permet d'intégrer le lieu d'occupation de toute la population de travailleurs.

Cet enrichissement est le fruit d'un accord de collaboration avec les trois administrations régionales et est coordonné par l'ONSS et HIVA-KU Leuven. Le soutien régional est assuré par l'IWEPS (Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique), l'IBSA/BISA (Institut bruxellois de statistique et d'analyse) et le département WSE (Werk en Sociale Economie) de l'Administration flamande.

Plus d'info: www.dynamstat.be

Synthèse

L'intensité de la crise du coronavirus varie fortement d'un secteur à l'autre. Ce document se concentre sur une méthode permettant de mesurer le niveau de reprise des différents secteurs, par rapport à la période de récession précédente, afin d'estimer le potentiel de reprise des secteurs actuellement touchés par la crise du coronavirus. La méthode est basée sur la dynamique de l'emploi telle que nous sommes en mesure de l'analyser sur la base des données corrigées de Dynam sur les employeurs et les travailleurs en Belgique et dans les régions. L'analyse repose sur 927 670 travailleurs en chômage temporaire, soit selon les estimations, au moins 80% de la population totale des chômeurs temporaires prévue pour le mois d'avril 2020. Cela représente 23% de l'ensemble de la population salariée, une part qui pourrait encore atteindre environ 28% pour le mois d'avril.

Le point de départ est celui du top 20 des secteurs les plus touchés dans notre pays, qui représentent ensemble 34% de l'emploi assujéti à l'Office national de sécurité sociale (ONSS). Le critère utilisé pour qualifier un secteur de secteur touché ou non touché est le recours au chômage temporaire. Ce système a été mis en place en raison du caractère exceptionnel de la force majeure liée à la crise du coronavirus et il est accessible à toutes les entreprises et à tous les secteurs. Nous examinons ici le chômage temporaire de manière relative par rapport à l'emploi total, sur la base des données couplées de l'ONEM-ONSS dont le couplage a été effectué par la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale (Données covid-19)¹ et mises à disposition dans le cadre de la coopération Dynam. Cette méthode est celle qui donne l'image la plus précise de l'impact distinctif de la crise sur l'emploi dans les sous-secteurs tout en neutralisant l'effet de la taille du secteur. Les 20 secteurs les plus touchés sur lesquels se concentre le présent release représentent 69% de l'ensemble des chômeurs temporaires sur avril. Chacun de ces secteurs emploie plus de 10 000 personnes. En ce qui concerne la dynamique au niveau du sous-secteur, les trop petits secteurs sont peu comparables aux autres secteurs.

Pour un aperçu complet, le top 20 des secteurs les plus et les moins touchés est présenté ci-dessous, indépendamment de la taille du secteur, sur la base de la part des chômeurs temporaires par rapport à l'emploi total dans le secteur.

¹ Pour plus d'informations, voir https://www.ksz-bcss.fgov.be/nl/dwh/dwh_page/content/websites/datawarehouse/data/covid-19.html

Les secteurs les plus et les moins touchés (précédés du code nace): comparaison relative sur la base de la part du chômage temporaire (avril 2020) par rapport à l'emploi salarié total pour chaque sous-secteur sur le marché du travail belge

Le top 20 des secteurs les plus touchés (CT en avril) (en haut = les plus touchés)	Le top 20 des secteurs les moins touchés (CT en avril) (en haut = les moins touchés)
29. Assemblage de véhicules automobiles (72,6%)	36. Captage, traitement et distribution d'eau* (0%)
51. Transports aériens* (70,9%)	84. Administration publique et défense (0,1%)
13-15. Industrie textile, fabrication de vêtements, cuir (69%)	19. Cokéfaction et raffinage* (0,2%)
79. Activités des agences de voyage, voyagistes* (67,7%)	35. Production et distribution d'électricité (0,7%)
45. Commerce, entretien et réparation véh. automob. (67,5%)	65. Assurances/fonds (0,8%)
30. Fabrication d'autres matériels de transport* (66,7%)	21. Industrie pharmaceutique (1,3%)
31-32. Fabrication de meubles, autres industries (61%)	85. Enseignement (2,5%)
55-56. Horeca (60,5%)	99. Activités des organisations extraterritoriaux* (3,5%)
16. Industrie de bois* (54,5%)	53/61. Activités de poste et de courrier et télécomm. (3,7%)
96. Autres services personnels (53,9%)	97-98. Activités des ménages en tant qu'employeurs* (4,6%)
18. Imprimerie et reproduction d'enregistrements* (53,2%)	72. Recherche-développement scientifique (4,8%)
73. Publicité et études de marché (51,7%)	86. Activités pour la santé humaine (6,1%)
28. Fabrication de machines (50,2%)	1. Agriculture (6,6%)
41-43. Construction (49,4%)	64. Activités des services financiers (6,9%)
77. Activités de location et location-bail (48,8%)	50. Transports par eau* (10,1%)
95. Réparation d'ordinateurs et de biens personnels* (47,7%)	94. Activités des organisations associatives (10,4%)
80-82. Sécurité, nettoyage et autres activités de soutien (46,8%)	87-88. Activités médico-sociales et sociales (11,9%)
93. Activités sportives, récréatives et de loisirs (45,9%)	20. Industrie chimique (12,2%)
25. Fabrication de produits métalliques (45,5%)	37-39. Traitement des déchets (15,4%)
23. Fabrication produits minéraux non métalliques (42,8%)	49. Transports terrestres et transport par conduites (17,2%)

* Secteurs de moins de 10 000 salariés (non inclus dans l'analyse ultérieure).

Une crise aux multiples visages

La crise du coronavirus actuelle touche le marché du travail sur l'ensemble du spectre des secteurs. Au début de la crise, l'accent était mis sur certains des plus gros secteurs qui ont été contraints de fermer en raison de la crise sanitaire, tels que l'horeca, le secteur du travail intérimaire et le commerce. Cependant, au vu de la crise actuelle, ces secteurs, à l'exception du secteur du travail intérimaire, ne sont pas parmi les plus touchés. Si nous nous déplaçons des secteurs principaux (code nace à 1 chiffre) vers les sous-secteurs (code nace à 2 chiffres), nous constatons (chapitre 2) que derrière cette première couche de secteurs la plus visible (horeca, commerce, ...), se trouve une couche de secteurs moins visibles sur lesquels l'impact a encore été plus fort. Ce sont des secteurs qui se font traditionnellement remarquer en temps de crise économique. On y retrouve quelques secteurs industriels typiques tels que l'assemblage de véhicules (secteur le plus touché) et l'industrie textile.² Pour diverses raisons, ces secteurs ont enregistré un taux de chômage temporaire élevé au cours des premiers mois de la crise du coronavirus (avril). Au départ, ils ont été touchés par le problème de la sécurité sur le lieu de travail en raison de l'obligation de garantir la distanciation sociale à tout moment. Cette situation a entraîné (dans la plupart des cas) une forte baisse de la productivité. En outre, de nombreuses entreprises ont également connu une baisse des exportations et/ou des approvisionnements, en raison du mauvais fonctionnement des chaînes de production (internationales). Comme

² Quand on zoome sur les secteurs principaux, ces secteurs disparaissent du tableau du fait que quelques secteurs industriels plus importants n'ont été touchés que de manière plus limitée (secteur pharmaceutique, chimie, raffinage).

ces secteurs sont fortement dépendants de la demande étrangère de biens intermédiaires et d'investissement, ils pourraient continuer à souffrir de la crise à long terme. Ces secteurs industriels sensibles à l'exportation, qui ont entre-temps rendu le processus de production corona-proof, risquent également d'être victimes de la crise économique qui va succéder à la crise sanitaire en raison peut-être notamment d'une baisse de la demande de produits.

La situation sur les marchés du travail régionaux est quelque peu différente de la situation nationale globale, en particulier dans la Région bruxelloise, qui présente une composition sectorielle différente. En termes de chômage temporaire (chiffres absolus), le secteur de la construction occupe une place moins importante, tandis que certains petits secteurs sont plus durement touchés (entre autres les secteurs du cinéma/de la télévision/de la radio et des services postaux, des services de courrier et des télécommunications). Dans la Région wallonne, le secteur de la construction se distingue à nouveau, mais principalement parce qu'il est proportionnellement durement touché. En avril, ce secteur comptait 35% de l'ensemble des chômeurs temporaires, alors que 29% seulement des travailleurs de la construction sont actifs dans la Région wallonne. L'impact sectoriel dans la Région flamande est le plus comparable au marché du travail belge. La constatation la plus frappante concerne les secteurs de la sécurité et du nettoyage, dans lesquels on trouve 60% de l'ensemble des chômeurs temporaires (alors que 57% de l'ensemble des emplois se situent en Région flamande).

Enfin, nous constatons que la crise a également un impact sur l'emploi dans les secteurs moins touchés, comme dans les soins de santé. Mais, cette situation ne ressort pas de manière claire des chiffres du chômage temporaire du fait que le secteur des soins de santé a continué à fonctionner à plein régime. Néanmoins, dans ces secteurs aussi le nombre de postes vacants (VDAB) a également fortement diminué. Parallèlement, on constate de manière un peu contradictoire que tous les secteurs, même les plus touchés, continuent à proposer des postes vacants. Le marché des postes vacants n'est donc pas complètement paralysé, même dans les secteurs qui ont fait l'objet d'une fermeture obligatoire.

Une dynamique élevée pourrait être synonyme d'un redressement plus rapide

Chaque secteur a sa propre dynamique du marché du travail, et les mouvements d'entrées et de sorties, de créations et de fermetures d'entreprises, de création et de destruction d'emplois varient considérablement d'un secteur à l'autre. Sur la base de la période écoulée depuis la crise précédente, il apparaît que, dans les secteurs les plus touchés, à savoir les secteurs de services tels que l'horeca et les secteurs du sport, des loisirs, des activités récréatives et des arts et spectacles enregistrent une dynamique importante d'une année sur l'autre. En temps normal, dans ces secteurs, la création mais aussi la destruction d'emplois connaissent un rythme élevé. Dans ces secteurs, le nombre de créations et de fermetures d'entreprises est également élevé. Ce caractère dynamique s'explique par de faibles coûts d'investissement pour la création de nouvelles entreprises et le fait que les entreprises existantes sont généralement plus jeunes et plus petites. À l'inverse, les secteurs industriels tels que la fabrication du verre, de la pierre, du béton ou l'industrie du plastique, dans lesquels les dynamiques des emplois, des employeurs et des travailleurs restent généralement faibles sont durement touchés. Cette situation s'explique par les coûts d'investissement élevés qu'implique la création de nouvelles entreprises ou l'adaptation des capacités de production. Dans ces secteurs, l'évolution nette pré-corona était très limitée, voire négative.

Au cours des quinze dernières années, le marché du travail belge, comme nous le savons, a connu non pas un mais deux creux de l'emploi (chapitre 1). Le premier creux enregistré en 2008-2009 a été suivi d'un deuxième en 2012-2013, qui, avec deux années consécutives d'évolution nette négative, a été plus important que la première. Après cette période de double creux, un redressement progressif du marché du travail s'est amorcé, qui en termes de création brute d'emplois (sans tenir compte des

pertes d'emplois) n'a atteint son niveau maximum qu'en 2016-2017. L'évolution nette a continué à évoluer positivement après 2016-2017, ce qui signifie que le marché du travail belge a connu une période relativement longue de croissance nette soutenue de l'emploi.

Il est intéressant de noter que la période précédente, depuis la crise de 2008, a montré un lien entre la dynamique d'un secteur et sa capacité de reprise plus rapide après une période de conjoncture à la baisse. On s'attend donc à ce que les secteurs de services très dynamiques, tels que l'horeca ou le secteur des arts et des spectacles, soient capables de se redresser plus rapidement après la période de crise actuelle que les secteurs industriels en lente évolution et peu dynamiques (chapitre 3). Même si le redressement ne signifie pas nécessairement que les mêmes personnes restent au travail et que les mêmes entreprises continuent d'exister. Un redressement rapide dépendra aussi d'un certain nombre de conditions impératives, telles que la reprise de la vie culturelle et associative et du tourisme, le pouvoir d'achat et la consommation intérieure, la normalisation de l'économie internationale et la résistance du coronavirus à l'origine de toute cette crise.

Le profil des entrées dans les secteurs les plus touchés: les jeunes sont particulièrement vulnérables

Même si une dynamique élevée dans un secteur peut indiquer une reprise plus rapide, « une dynamique élevée » ne signifie pas toujours pour autant une « dynamique positive ». Par exemple, le profil des entrées dans les secteurs des services les plus durement touchés et les plus dynamiques (notamment horeca, la publicité et les études de marché, la sécurité et le nettoyage, les sports, les loisirs et les activités récréatives, les activités créatives, l'art et les spectacles) est plutôt vulnérable et dans ces secteurs on observe une concentration de profils souvent plus faibles, dans des emplois relativement plus flexibles et plus volatils. En outre, ces travailleurs entrent principalement dans de très petites entreprises, que la crise met particulièrement à mal. Dans les secteurs industriels, il en va autrement et les entrées concernent principalement des ouvriers de sexe masculin sous contrat à temps plein et exceptionnellement seulement sous contrat à durée déterminée de moins d'un trimestre. Les entreprises y sont aussi généralement plus grandes et plus anciennes, et donc plus résistantes à la faillite.

Un autre point commun à tous les secteurs est la forte proportion de jeunes dans les recrutements (chapitre 4). Le profil des entrants le plus jeune concerne les autres services personnels (39%), le commerce de détail (34%), les sports, les loisirs et les activités récréatives (34%), le commerce de véhicules automobiles (31%) et l'horeca (29%). Cela rend les jeunes vulnérables de deux façons: (1) ceux qui ont été recrutés récemment peuvent être les premiers à partir si le système de chômage temporaire est levé et que l'entreprise reste en difficulté (principe LIFO), et (2) la baisse du nombre des recrutements à la suite de la crise fait baisser la probabilité que les jeunes trouvent un (nouvel) emploi.

Conclusion

La thèse centrale de cet article est que quand on disposera de données suffisamment valables, on verra que le chômage temporaire lié au coronavirus permettra de faire une distinction entre les secteurs en termes d'impact actuel et potentiel sur l'emploi. Premièrement, une telle analyse montrera la différence au niveau de l'ampleur et du degré de l'impact de la crise sur les secteurs. Deuxièmement, cette analyse montrera aussi que différents profils de travailleurs et d'employeurs y sont associés. La leçon la plus importante à tirer de cette situation par la politique est celle de la nécessité d'affiner les approches sectorielles dans la lutte contre la crise, en tenant compte des spécificités sectorielles. De nombreuses mesures prises par les pouvoirs publics en tiennent déjà compte, comme les mesures de soutien financier dans le secteur horeca ou les mesures visant à promouvoir la bonne organisation du

travail dans le secteur du commerce de détail et de l'alimentation (par exemple, les exonérations fiscales pour les heures supplémentaires volontaires, l'assouplissement des horaires de travail, etc.).³

En outre, et c'est au moins aussi important, il convient d'accorder aussi de l'attention aux excédents permanents des travailleurs dans certains secteurs, et à leur image miroir, les pénuries dans d'autres. Ces problèmes demandent une approche suprasectorielle ou intersectorielle. Cela concerne, par exemple, la coopération entre les entreprises pour absorber les pics et les creux résultant de la crise, et l'accompagnement des travailleurs dont l'emploi est menacé ou qui sont licenciés vers un autre emploi, éventuellement dans d'autres secteurs. Plus le recours au chômage temporaire - et donc la crise - durera longtemps, plus ces initiatives et d'autres initiatives visant à réaffecter le personnel seront importantes.

³ Voir <https://vlaio.be/nl/begeleiding-advies/heropstart-na-corona/nood-aan-financiele-ademruimte/sectorale-steuemaatregelen>

Table des matières

Préface	3
Synthèse	5
1 Tendance mondiale de la dynamique du marché du travail	13
1.1 Évolution de la dynamique de l'emploi au niveau belge	13
1.2 Évolution de la dynamique de l'emploi sur les marchés régionaux de l'emploi	15
1.3 Évolution de la dynamique de l'emploi par secteur principal	16
2 L'impact sectoriel de la crise du covid-19 en termes de chômage temporaire	19
2.1 Point de départ: le chômage temporaire	19
2.1.1 Part des chômeurs temporaires par sous-secteur par rapport à l'emploi total	20
2.1.1.1 Les 30 secteurs les plus touchés	20
2.1.1.2 Éventail complet des secteurs en fonction de leur part de chômeurs temporaires	22
2.1.1.3 En résumé	24
2.1.2 Nombre de chômeurs temporaires par sous-secteur	25
2.1.3 Le chômage temporaire sur les marchés du travail régionaux	27
2.2 Le top 20 des secteurs les plus touchés	31
3 Dynamique du marché du travail dans les 20 sous-secteurs les plus touchés sur le marché du travail belge	33
3.1 Dynamique de l'emploi dans les 20 sous-secteurs les plus touchés sur le marché du travail belge	33
3.2 Dynamique de l'emploi sur la période la plus récente dans les 20 sous-secteurs les plus touchés sur le marché du travail belge	35
3.3 Dynamique des travailleurs sur la période la plus récente dans les 20 sous-secteurs les plus touchés sur le marché du travail belge	36
3.4 Résumé: dynamique de l'emploi dans les 20 sous-secteurs les plus touchés sur le marché du travail belge	38
4 Profil des travailleurs et des employeurs dans les 20 sous-secteurs les plus touchés sur le marché du travail belge	41
4.1 Profil des travailleurs entrants dans les 20 sous-secteurs les plus touchés sur le marché du travail belge	41
4.2 Profil des employeurs entrants dans les 20 sous-secteurs les plus touchés sur le marché du travail belge	44
4.3 Profil des chômeurs temporaires	46
annexe 1 Annexe	49

1 | Tendance mondiale de la dynamique du marché du travail

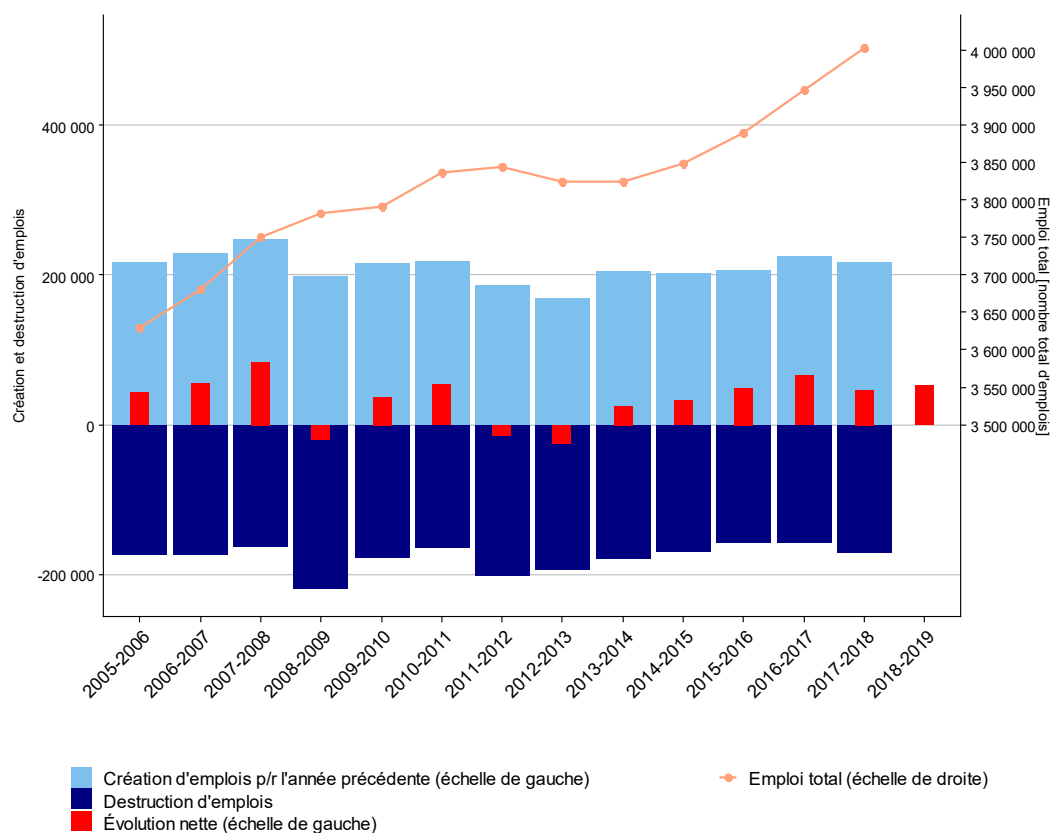
La dynamique du marché du travail est une donnée de tout temps. La tendance au long terme sur les marchés de l'emploi belge et régionaux montre une évolution constante des mouvements annuels au niveau du nombre des entrées et des sorties des travailleurs, de la création et de la destruction d'emplois et des employeurs entrants et sortants. Dans les statistiques habituelles sur l'évolution de l'emploi dans notre pays, ces composantes brutes restent généralement cachées, ou ne sont pas liées et analysées dans un cadre cohérent. En outre, afin de comparer la taille de l'emploi avec celle des employeurs au fil du temps, il est important de corriger les changements apparents dus à des 'événements' qui ont entraîné un changement de numéro d'entreprise (par exemple, des fusions, un statut administratif différent) sans entraîner de changement réel dans la taille du personnel. En coopération avec l'ONSS, une méthodologie a été appliquée à cette fin, la méthode dite de correction Dynam.

Ce qui frappe à chaque nouveau Release Dynam, ce sont les grandes différences entre et au sein des secteurs sur le marché du travail. Avant de traiter ce point plus en détail, nous allons partir de l'image globale de la tendance dans la dynamique du marché du travail. La série temporelle de Dynam couvre la période de 2005-2006, le point de mesure le plus précoce de Dynam jusqu'à la période 2017-2018. Les périodes plus récentes et des estimations jusqu'à ce jour seront présentées dans le Release Dynam de l'automne 2020.

1.1 Évolution de la dynamique de l'emploi au niveau belge

Cette première section zoome sur l'évolution de la dynamique de l'emploi au cours des 13 dernières années. Il s'agit de la période pré-coronavirus, avec une rétrospective sur une période de redressement et de prospérité (2014-2019) au sortir d'une période de crise qui a duré 5 ans (2008-2013). La crise du coronavirus a commencé par un choc au niveau de l'offre et s'est transformée en un choc au niveau de la demande, sans pour autant écarter le danger d'une résurgence du virus. À cet égard, il s'agit d'une crise unique. Mais, en même temps, il y a des leçons à tirer de la précédente récession et du redressement qui a suivi. Le graphique 1.1 présente l'évolution annuelle nette et les flux bruts sous-jacents. L'échelle de gauche du graphique reprend la dynamique brute de l'emploi et l'évolution nette des performances de l'emploi depuis 2005. L'échelle de droite montre l'évolution de l'emploi total.

Graphique 1.1 Création et destruction annuelles brutes d'emplois sur la base de l'évolution nette (plus petites barres) et de l'emploi salarié total (ligne continue) sur le marché du travail belge (#, 2005.2-2018.2)



* L'évolution nette en 2018-2019 est basée sur les chiffres de l'ONSS (estimations rapides).
 Source © Dynam-dataset, Office national de sécurité sociale et HIVA-KU Leuven

La précédente récession a entraîné, comme on le sait, non pas un mais deux creux sur le marché du travail. Le premier creux enregistré en 2008-2009 a été suivi d'un deuxième en 2012-2013, qui, avec deux années consécutives d'évolution nette négative, a été plus importante que la première. Tout a commencé par la crise bancaire, qui a eu un impact particulièrement fort sur le plan économique. Les pertes d'emplois sur le marché du travail sont restées limitées (évolution nette de -20 000 emplois). En un an, non seulement le creux s'est comblé, mais les chiffres de l'emploi ont également renoué avec la croissance (+38 000 emplois). Comme c'est le cas pour la crise actuelle du coronavirus, cette baisse a d'abord été absorbée à grande échelle par des mesures telles que le chômage économique pour les ouvriers de l'époque, complété par le crédit-temps pour les employés. En outre, les heures supplémentaires ont été réduites, les contrats arrivant à expiration n'ont pas été prolongés et le recours au travail intérimaire a baissé. Le deuxième creux n'a pas été aussi important sur le plan économique, mais il a été d'autant plus fortement et plus longtemps perceptible au niveau des chiffres de l'emploi. Cette période s'est caractérisée par des vagues de restructuration et d'économies.⁴ L'emploi s'est fortement contracté et en 2012-2013 avec un creux de 25 600 pertes nettes d'emplois. Cette contraction était principalement due à une forte baisse de la création d'emplois avec seulement 169 000 nouveaux emplois par an, soit le niveau le plus bas jamais enregistré au cours des quinze années précédentes. Après cette période de double creux, un redressement progressif du marché du travail s'est amorcé qui, en termes de création brute d'emplois (sans inclure la composante de destruction d'emplois), ne culminera qu'en 2016-2017. En d'autres termes, le marché du travail a eu

⁴ Un grand nombre de ces créations d'emploi datent d'après 2008, ou a été attribué aux investissements reportés en 2008.

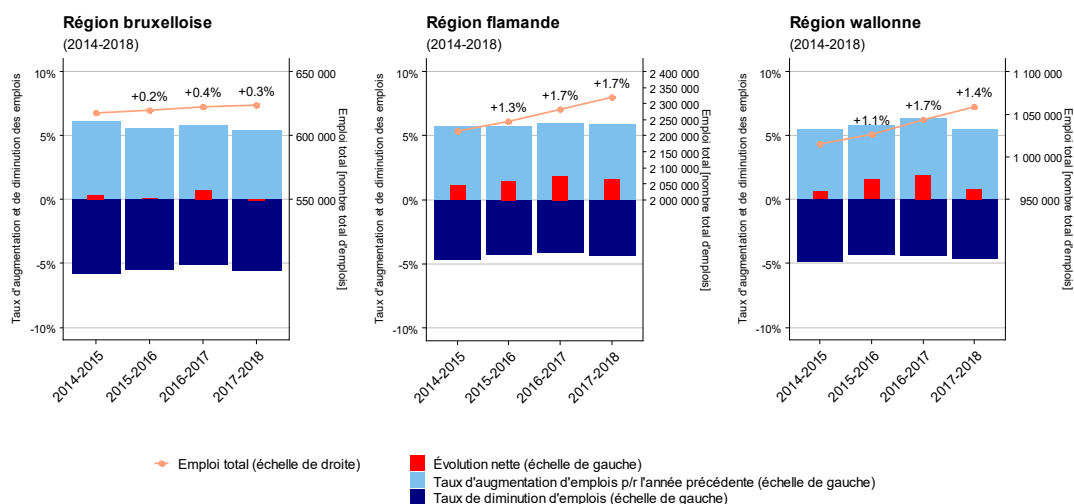
besoin d'environ 5 ans pour absorber pleinement la Grande Récession. L'évolution nette depuis 2016-2017 est restée fortement positive d'une année sur l'autre, ce qui signifie que le marché du travail belge a connu une période relativement longue de croissance nette soutenue de l'emploi.

Enfin, l'emploi, représenté par la ligne qui se trouve dans le haut du graphique 1.1, a affiché une forte tendance à la hausse sur l'ensemble de la période. Au cours de la période 2017-2018, le total moyen est donc de plus de 4 000 000 d'emplois. Cette croissance a été légèrement ralentie à la fois par le premier et le deuxième creux de la crise précédente et elle est ensuite fortement remontée. Même si la baisse de l'emploi total pendant les deux creux a duré deux années consécutives. La question de savoir si ce sera également le cas dans la crise actuelle du coronavirus dépendra non seulement de la reprise économique, mais aussi de l'évolution de la crise sanitaire et de l'arrivée d'un vaccin.

1.2 Évolution de la dynamique de l'emploi sur les marchés régionaux de l'emploi

Pour la dynamique régionale de l'emploi, la série chronologique des données régionales repose sur des données tout à fait précises basées sur les établissements d'une région commence et commence avec la période 2014-2015, c'est-à-dire après le deuxième creux de la crise. Cette évolution est illustrée dans le graphique 1.2.

Graphique 1.2 Taux d'augmentation et de diminution annuels bruts du nombre d'emplois sur la base de l'évolution nette (plus petites barres) et de l'emploi salarié total (ligne continue) sur les marchés du travail régionaux (#, 2005.2-2018.2)



Source © Dynam-Reg dataset, Office national de sécurité sociale et HIVA-KU Leuven

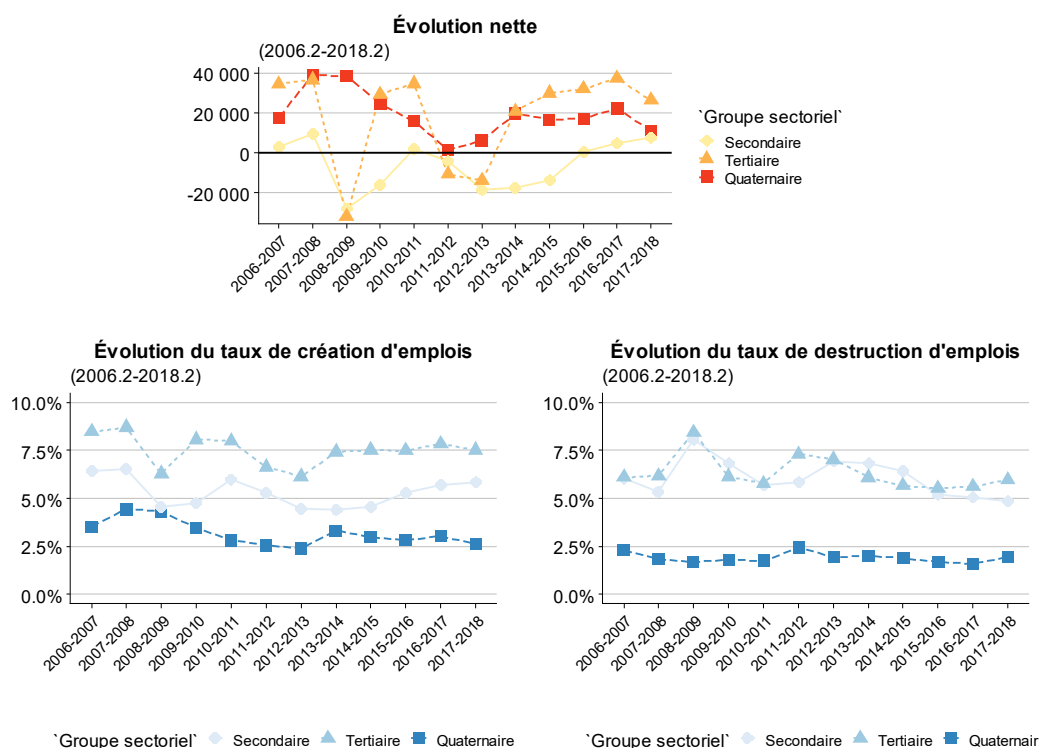
Les marchés flamand et wallon de l'emploi montrent une image assez similaire dans le graphique 1.2: la période de redressement après le deuxième creux de la crise de 2014-2015 se traduit par une augmentation de la création d'emplois - légèrement plus prononcée en Région wallonne - tandis que la destruction d'emplois est en baisse. Il en résulte chaque fois une évolution nette positive. Au cours de la dernière période (2017-2018), nous constatons une légère baisse de la création d'emplois, à nouveau plus visible en Région wallonne, en combinaison avec une légère augmentation de la destruction d'emplois. Dans les deux régions, nous constatons un redressement au plus haut point de la période 2016-2017. Pour les deux grandes régions, la courbe de l'emploi total est à la hausse. Les taux de croissance affichent également une tendance à la hausse similaire, bien que sur la période la plus récente (2017-2018), le taux de croissance soit plus élevé en Région flamande (1,7%) qu'en Région

wallonne (1,4%). Pour la plus petite Région de Bruxelles-Capitale, la tendance à la création brute d'emplois est plutôt bafoillante. Combiné à la diminution des destructions d'emplois, cela conduit à une évolution nette à peine croissante. La tendance de l'emploi salarié total dans la Région de Bruxelles-Capitale est à la hausse, mais les taux de croissance sont nettement inférieurs à ceux des deux autres régions (0,3% en 2017-2018).

1.3 Évolution de la dynamique de l'emploi par secteur principal

L'évolution différente des marchés régionaux de l'emploi dépend, entre autres, de la composition sectorielle de l'économie. Dans cette section, nous allons commencer par l'analyse des secteurs principaux. Le graphique 1.3 présente l'évolution nette et brute des secteurs secondaires (industrie et construction), tertiaires (services commerciaux) et quaternaires (administrations publiques et services non commerciaux) à partir de la période de 2006-2007. Une définition de ces secteurs principaux, et de leurs sous-secteurs, est donnée en annexe (tableaux b1.1 à b1.4). Pour la comparabilité des secteurs principaux, les taux de création et de destruction d'emplois sont indiqués par secteur principal. Ils sont calculés en divisant respectivement le nombre d'emplois créés et détruits par le nombre total d'emplois par secteur.

Graphique 1.3 Création et destruction brutes d'emplois (en taux) par secteur principal et évolution nette (graphique du haut) du marché du travail belge (# & %, 2006-2018)



Source © Dynam dataset, Office national de sécurité sociale et HIVA-KU Leuven

Le graphique 1.3 montre clairement les deux creux du marché du travail belge, comme discuté sous le graphique 1.1. Ceux-ci sont particulièrement visibles dans les secteurs secondaires et tertiaires: l'évolution nette est en forte baisse sur les deux périodes, en raison de la baisse des créations d'emplois et de la hausse des destructions d'emplois. C'est ensuite principalement dans le groupe tertiaire que

L'évolution nette reprend rapidement, en raison d'une reprise rapide de la création d'emplois combinée à une diminution de la destruction d'emplois. Dans le secteur secondaire, ce redressement est plus difficile. Le taux de création d'emplois dans le secteur secondaire reste bien inférieur à celui du secteur tertiaire tout au long de la période. Globalement, c'est le secteur tertiaire qui assure la création brute d'emplois.

L'évolution du taux de destruction d'emplois est marquée par le changement de position du secteur tertiaire et du secteur secondaire. Le secteur tertiaire, en particulier, paie un lourd tribut au deuxième creux. Cela s'explique par le fait que la construction et l'industrie ont plus facilement pu puiser dans la réserve du chômage économique. En plein redressement, depuis 2015-2016, le taux de destruction d'emplois dans le secteur tertiaire est à nouveau supérieur à celui enregistré dans le secteur secondaire. Cela concerne des secteurs tels que les banques et les assurances, qui ne peuvent échapper aux développements disruptifs qui résultent de la numérisation et de la mondialisation.

Enfin, le secteur quaternaire se caractérise par une dynamique généralement plus faible. La plupart des secteurs concernés sont des secteurs publics, qui sont généralement peu touchés par les récessions.⁵ L'élément de la stabilité de l'emploi caractérisée par peu de créations et peu de destructions d'emplois joue également un rôle majeur à ce niveau. Dans la crise actuelle du coronavirus, la construction et les services tertiaires font également partie des secteurs directement touchés dès la phase initiale de la crise. La section suivante se penche plus en détail sur cette question.

⁵ Bien que d'autres secteurs quaternaires tels que les services sociaux, les sports, les loisirs et les activités créatives, l'art et le divertissement ont une dynamique moyenne plus élevée d'année en année (voir chapitre 3).

2 | L'impact sectoriel de la crise du covid-19 en termes de chômage temporaire

Quel est l'impact de la crise du coronavirus sur l'emploi dans les différents secteurs économiques de notre marché du travail? Nous ne pourrions mesurer l'impact final que rétrospectivement, mais les données sur le chômage temporaire offrent déjà une bonne base pour identifier et suivre les conséquences immédiates de cette crise sur l'emploi. Ce document se concentre sur les premiers mois de la crise: le mois de mars, au cours duquel nous avons tous pris conscience de la nouvelle réalité du virus, et le mois d'avril, au cours duquel il a atteint son point culminant (pour l'instant?). Des secteurs entiers ont été fermés, d'autres ont fermé de leur propre initiative, tandis que les secteurs vitaux ont continué à fonctionner à plein régime. Le gouvernement belge a réagi très tôt en mettant en place un système de chômage temporaire pour cause de force majeure liée au coronavirus, largement accessible, généreux et simple. Cette crise est sans précédent, tout comme le chômage temporaire qui a servi de premier tampon contre la crise et les pertes d'emploi. Les données disponibles jusqu'à présent sur l'impact sectoriel basé sur le chômage temporaire ou d'autres indicateurs (par exemple, la perte de chiffre d'affaires, la menace de faillite) ne fournissent qu'une image partielle. Le présent document est basé sur des données plus complètes de l'ONEM et se concentre sur les 63 sous-secteurs du marché du travail belge, en relation avec le chômage temporaire. Nous en mesurons l'impact à la fois en termes relatifs (quels sous-secteurs sont proportionnellement durement touchés) et en termes absolus (quels sous-secteurs sont à l'origine du grand nombre de travailleurs temporairement sans emploi).

2.1 Point de départ: le chômage temporaire

Pour ce document, nous avons utilisé des données sur le chômage temporaire de l'ONEM qui reposent sur les données de paiement et les demandes des employeurs. La raison pour laquelle nous nous basons sur cet indicateur a tout à voir avec le caractère exceptionnel (« force majeure liée au coronavirus ») du système mis en place. Il est accessible à toutes les entreprises et à tous les secteurs, quel que soit le statut (ouvrier-employé) et que l'entreprise soit ou non en difficulté. Les données mensuelles sur le chômage temporaire ont été élaborées en couplant les données ONEM-ONSS, ce qui a été réalisé par la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale (Données covid-19)⁶ et mises à disposition dans le cadre de la coopération Dynam. Les données disponibles début juin 2020 sont à peu près complètes pour les mois de mars et avril 2020, et sont mises à jour mensuellement.

L'ensemble des données pour avril comprend 927 670 travailleurs en chômage temporaire,⁷ ou selon les estimations au moins 80% de la population totale des chômeurs temporaires prévue pour le mois d'avril 2020.⁸ Au total, 4 035 393 salariés étaient en service à la fin du trimestre en mars 2020. En

⁶ Pour plus d'informations, voir https://www.ksz-bcss.fgov.be/nl/dwh/dwh_page/content/websites/datawarehouse/data/covid-19.html.

⁷ Les chiffres pour le mois de mars sont basés sur 918 055 chômeurs temporaires. Au moment de la mise sous presse, le compteur était de 925 859. Il est possible que ce chiffre augmente encore de 3 %.

⁸ Les chiffres pour avril ont été établis par l'ONEM sur la base du nombre de paiements effectués le 11^e jour du mois de mai. L'ONEM n'ajuste pas ces statistiques en cours de mois. Au moment de la mise sous presse, le compteur était de 947 563 chômeurs temporaires. L'ONEM prévoit une nouvelle augmentation d'environ 20%, pour atteindre peut-être 1 163 000 chômeurs temporaires au mois d'avril.

d'autres termes, sur la base des données provisoires disponibles, la part globale des chômeurs temporaires en avril s'élève à 23% de l'emploi salarié total. Cette part pourrait atteindre environ 28%.⁹ Nous prévoyons de nous concentrer davantage sur les données finales concernant le profil et la dynamique du chômage temporaire en mars/avril et éventuellement aussi en mai/juin dans un document de suivi.

Il existe plusieurs façons d'analyser les données sur le chômage temporaire (entre autres, en fonction des employeurs/travailleurs, en valeur absolue/relative, par volume de travail). Dans ce document, nous nous sommes limités aux données de paiement des travailleurs dans le système que nous présentons tant en valeurs absolues que relatives. En outre, nos analyses se concentrent toujours sur le niveau du sous-secteur (nace-2), un niveau qui fournit plus d'informations sur la diversité sectorielle du chômage temporaire que le niveau des secteurs principaux. À cette fin, nous procédons à une subdivision des sous-secteurs, à l'instar de la BNB, dans laquelle nous regroupons quelques activités sur la base des deux premières positions du code. Chaque graphique est accompagné d'une clé pour les codes sectoriels.

Si le chômage temporaire peut revêtir une grande validité écologique¹⁰ en tant qu'indicateur de l'impact sur l'emploi, il n'englobe néanmoins pas tous les effets de la crise. Les intérimaires, par exemple, n'entrent que peu en ligne de compte pour bénéficier du chômage temporaire. De plus, en période de récession ou de crise, les entreprises qui ont souvent recours à des contrats temporaires ou à des travailleurs intérimaires vont commencer par réduire le recours à ces travailleurs temporaires avant de réduire leur propre personnel ou de faire une demande de chômage temporaire. Par conséquent, l'impact de la crise dans les secteurs à forte proportion de travailleurs temporaires ou intérimaires peut être légèrement sous-estimé. C'est également la raison pour laquelle, dans la présente analyse de l'impact sectoriel, le secteur de l'intérim réalise un très faible score, alors que les données de Federgon indiquent que le secteur a accusé un impact significatif au cours des premiers mois de la crise du coronavirus.

2.1.1 Part des chômeurs temporaires par sous-secteur par rapport à l'emploi total

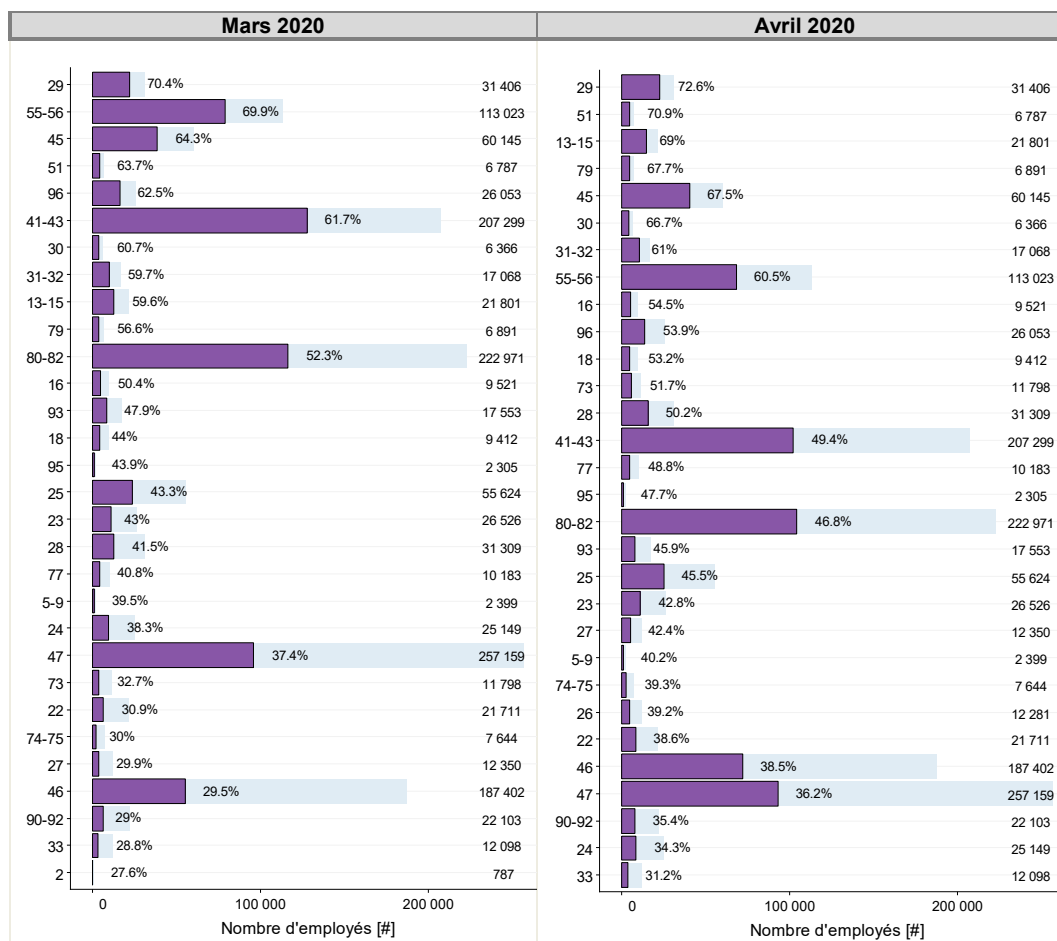
2.1.1.1 Les 30 secteurs les plus touchés

Nous allons commencer ce chapitre en nous arrêtant sur la part relative des chômeurs temporaires par sous-secteur sur le marché du travail belge, afin d'estimer quels sous-secteurs ont été proportionnellement durement touchés à court terme par la crise actuelle. Pour ce faire, nous comparons le nombre de chômeurs temporaires par secteur (mars et avril 2020) aux chiffres de l'emploi total par secteur (fin mars 2020). Le graphique 2.1, présente le top 30 des sous-secteurs, par ordre décroissant d'importance relative. Le nombre de chômeurs temporaires est indiqué en violet et l'emploi total par secteur apparaît en bleu clair. Le pourcentage indique la part des chômeurs temporaires par secteur par rapport à l'emploi total. Nous remarquons ici que l'évolution entre mars et avril, sur la base de la part du volume de travail perdu dans le secteur en chômage temporaire, peut également s'avérer intéressante pour les secteurs qui ont redémarré plus rapidement. Nous examinerons cette question plus en détail dans un document de suivi.

⁹ En effet: on s'attend à 1 163 000 chômeurs temporaires en avril/4 035 393 salariés.

¹⁰ La validité écologique donne une idée de la mesure dans laquelle les résultats de l'étude correspondent à la pratique quotidienne. Dans ce cas, les chiffres sur le recours au chômage temporaire fournissent une bonne image de la réalité et permettent d'en tirer des informations sur l'impact à court terme de la crise actuelle du coronavirus sur le marché du travail. La validité écologique est élevée.

Graphique 2.1 Top 30 des sous-secteurs du marché du travail belge qui compte la plus grande part de travailleurs en chômage temporaire par rapport à l'emploi salarié total (CT, mars-avril 2020; emploi salarié, mars 2020)



Secteur primaire et secondaire			
2. Sylviculture et exploitation forestière (A)	5-9. Industries extractives (B)	13-15. Industrie textile, fabrication de vêtements, cuir (C)	16. Industrie de bois (C)
18. Imprimerie et reprod. d'enregistrements (C)	22. Industrie des plastiques (C)	23. Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques (C)	24. Métallurgie (C)
25. Fabrication de produits métalliques (C)	26. Fabrication de l'électronique (C)	27. Fabrication d'équipements électriques (C)	28. Fabrication de machines (C)
29. Assemblage de véhicules automobiles (C)	30. Fabrication d'autres matériels de transport (C)	31-32. Fabrication de meubles, autres industries (C)	41-43. Construction (F)
Secteur tertiaire			
33. Réparation et installation de machines (C)	45. Commerce, entretien et réparation véhicules automob. (G)	46. Commerce de gros et intermédiaires (véhicules automob. exclus) (G)	47. Commerce de détail (véhicules automob. exclus) (G)
51. Transports aériens (H)	55-56. Horeca (I)	73. Publicité et études de marché (M)	74-75. Autres act. scientifiques/act. vétérinaires (M)
77. Activités de location et location-bail (N)	79. Activités des agences de voyage, voyagistes (N)	80-82. Sécurité, nettoyage et autres activités de soutien (N)	95. Réparation d'ordinateurs et de biens personnels (S)
96. Autres services personnels (S)			
Secteur quaternaire			
90-92. Act. créatives, artistiques, spectacle (R)	93. Activités sportives, récréatives et de loisirs (R)		

* Les sous-secteurs sont repris par ordre décroissant (relatif).

** Les chiffres sur le côté droit de la figure se réfèrent au nombre de salariés actifs dans chaque secteur.

** Les lettres dans le tableau, indiquées après chaque sous-secteur, indiquent le niveau à 1 chiffre de la nace auquel le secteur appartient.

Source © Dynam- dataset, Office national de sécurité sociale et HIVA-KU Leuven & ONEM

Ce qui ressort immédiatement du graphique 2.1, c'est qu'en mars et en avril, en termes relatifs, les secteurs de l'assemblage de véhicules automobiles et de l'aviation apparaissent tous deux comme les secteurs présentant la part la plus élevée de chômage temporaire. En avril 2020, plus de 70% du personnel de ces secteurs ont eu recours à ce système. À la suite de la fermeture des frontières, les aéroports belges ont été fermés au public et toutes les activités de transport de passagers à partir de l'aéroport ont été interrompues. Avec l'ouverture progressive du secteur à partir du 15 juin 2020, nous prévoyons une diminution progressive du nombre de chômeurs temporaires dans ce secteur dans les prochains mois, sans toutefois prévoir de retour rapide au niveau d'avant la crise du coronavirus. Dans l'assemblage de véhicules automobiles, il s'agit souvent de grandes entreprises, qui ont dû cesser temporairement leurs activités pendant la durée des mesures strictes.

Si on regarde de plus près quels sous-secteurs sont représentés dans le top 30, on remarque le grand nombre de sous-secteurs industriels. Pas moins de 14 sur les 21 sous-secteurs de nace C (y compris les secteurs industriels) se trouvent dans le top 30, mais tous ces secteurs disparaissent quand on ne prend que la première position du code nace. Au sommet du groupe se trouve l'assemblage de véhicules automobiles (nace 29; 72,6%), suivi par le textile (nace 13-15; 69,0%) et les autres industries de transport (nace 30; 66,7%). Dans le secteur tertiaire, les secteurs qui disparaissent sont surtout les secteurs des agences et organisateurs de voyages (nace 79; 67,7%) et le commerce, l'entretien et la réparation des véhicules automobiles (nace 45; 67,5%); dans le secteur quaternaire, les secteurs culturel (nace 90-92; 65,4%) et récréatif (nace 93; 45,9%).

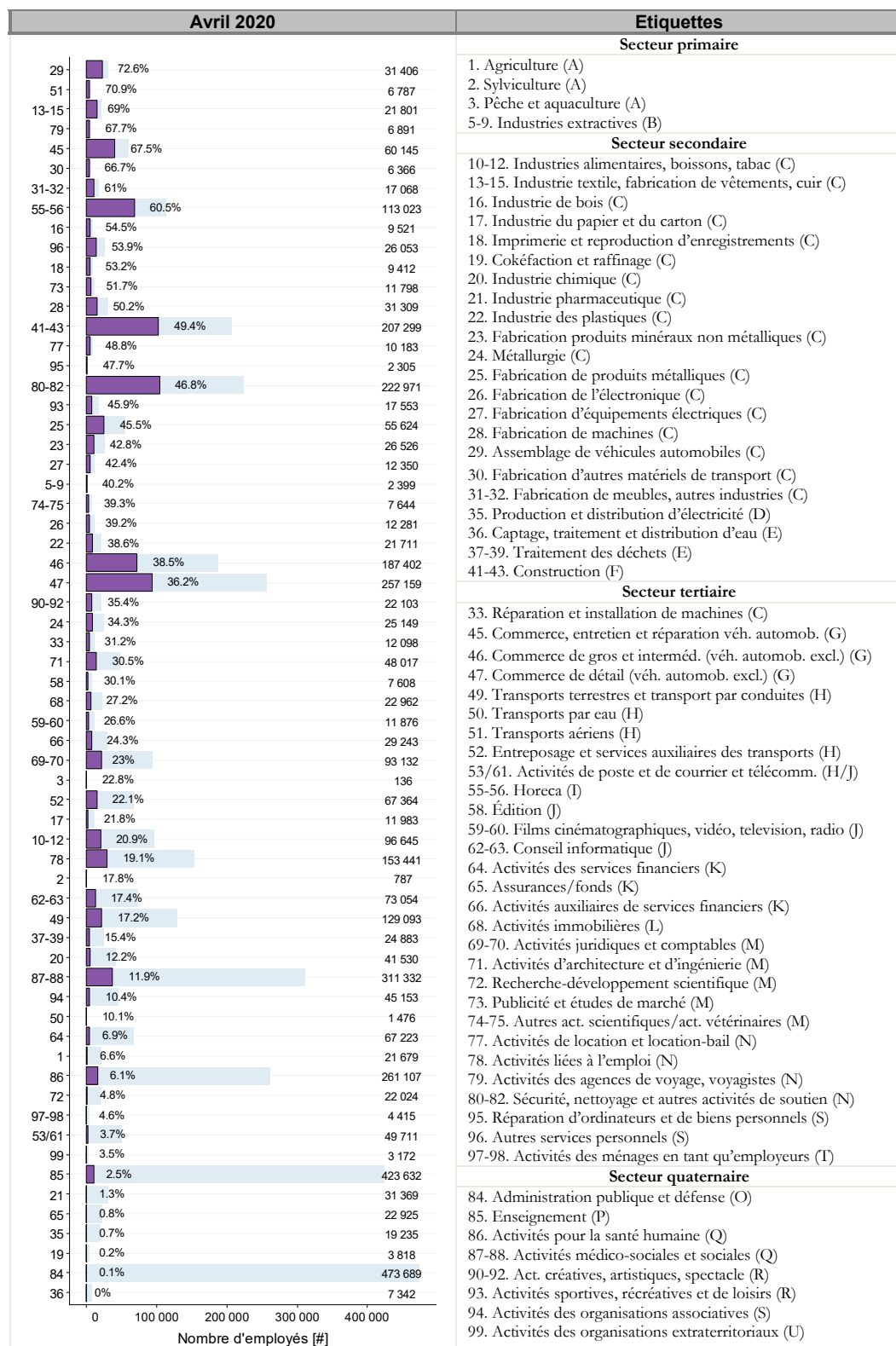
Enfin, nous retrouvons dans le top 30 également quelques plus gros secteurs: ce sont des secteurs très importants pour le marché du travail belge. Par exemple, la construction (nace 41-43), la restauration (nace 55-56) et la sécurité et le nettoyage (nace 80-82), qui représentent ensemble 13,5% de l'emploi salarié total belge, avaient encore une part de 30% de chômeurs temporaires en avril.¹¹ Cela représente toutefois une diminution d'environ 5 points de pourcentage par rapport à mars, étant entendu qu'il s'agit de données ONEM encore incomplètes. De ce fait, les trois secteurs concernés, qui comptent parmi les plus importants sur le marché du travail, perdent quelques places dans le classement avec d'autres secteurs. La part des travailleurs en chômage temporaire est également en baisse par rapport au nombre total de travailleurs du secteur. Cette part devrait encore diminuer dans les mois à venir, une fois que les mesures corona auront été supprimées.

2.1.1.2 Éventail complet des secteurs en fonction de leur part de chômeurs temporaires

À l'autre extrémité de cette distribution des secteurs les plus touchés se trouvent les secteurs qui n'ont pas été touchés ou l'ont à peine été. Le graphique 2.2 illustre la part de chômeurs temporaires pour l'ensemble des 63 sous-secteurs.

¹¹ Il est à noter que cette part, surtout dans le cas de l'horeca, pourrait s'avérer une sous-estimation de l'impact réel de la crise. Pour ce secteur, nous n'avons aucune idée du nombre de contrats temporaires, flexijobs ou d'emplois d'étudiants qui ont pris fin.

Graphique 2.2 Les 63 sous-secteurs du marché du travail belge en fonction de leur part de travailleurs en chômage temporaire par rapport à l'emploi salarié total (CT, avril 2020; emploi salarié, mars 2020)



* Les sous-secteurs sont repris par ordre décroissant (relatif).

Source © Dynam-dataset, Office national de sécurité sociale et HIVA-KU Leuven & ONEM

Au bas de la liste, parmi les secteurs qui n'utilisent que peu ou pas du tout le système de chômage temporaire, nous voyons immédiatement les deux plus grands secteurs du marché du travail belge (graphique 2.2). Il s'agit de l'administration publique et de la défense (nace 84), où 0,1% des travailleurs se sont retrouvés en chômage temporaire, et de l'éducation (nace 85), dans laquelle cette part reste également très faible, à 2,5%. Tous deux appartiennent au secteur quaternaire et sont également financés par les pouvoirs publics. En outre, les secteurs des activités pour la santé humaine (nace 86; 6,1%) et des services sociaux (nace 87-88; 11,9%) se classent également sous ce dénominateur; là aussi, la proportion de chômeurs temporaires reste relativement faible. Cette situation contraste fortement avec celle observée dans les autres secteurs quaternaires qui ne sont pas financés par les pouvoirs publics. Par exemple, le secteur des spectacles et des activités récréatives est très durement touché (ces deux sous-secteurs sont déjà présentés dans le graphique 2.1).

Le graphique 2.2 affiche également quelques secteurs industriels dans le bas de la liste (nace C). Par exemple, les entreprises du secteur de la cokéfaction et du raffinage (nace 19) n'utilisent le système de chômage temporaire que pour 0,2% du nombre total de salariés. Cette part reste également faible dans l'industrie pharmaceutique (nace 21; 1,3%) et, dans une moindre mesure, dans la chimie (nace 20, 12,2%). Cette observation, combinée au grand nombre de secteurs industriels qu'on retrouve dans le top 30 des secteurs les plus touchés (graphique 2.1), montre la grande variation au sein du principal secteur industriel. Enfin, le secteur agricole (nace 1; 6,6%) apparaît également tout en bas de la liste. L'agriculture connaît une situation tout à fait unique dans cette crise, car elle connaît une pénurie de main-d'œuvre plutôt qu'une contraction de l'emploi comme c'est le cas dans la plupart des autres secteurs.¹² Selon le VDAB, en avril 2020, le nombre de postes vacants dans le secteur primaire a augmenté de 129% par rapport à la même période de l'année dernière.

Nous pouvons aussi comparer ces chiffres relatifs au nombre de postes vacants reçus (VDAB) et aux données sur le chômage temporaire. Les postes vacants fournissent une indication sur la dynamique de recrutement des employeurs (voir chapitre 3). Les données sur les postes vacants révèlent deux réalités contrastées. D'une part, on constate que tous les secteurs, même les plus touchés, continuent à proposer des postes vacants. En d'autres termes, la dynamique n'est pas au point mort dans ces secteurs, malgré les fermetures forcées ou les mesures supplémentaires auxquelles ils ont dû faire face. Nous constatons ici une grande différenciation: sur la base de la part de chômeurs temporaires, par exemple, nous constatons peu de différence entre le secteur de la construction et celui de l'horeca, alors que dans l'horeca la réduction du nombre de postes vacants est deux fois plus importante que dans le secteur de la construction. D'autre part, on constate que le nombre de postes vacants a fortement diminué dans presque tous les secteurs, même dans les secteurs les moins touchés. Dans les administrations publiques, le nombre de postes vacants a diminué de 46% en avril 2020 par rapport à avril 2019. Dans l'éducation, cette part est même inférieure de 65%.

2.1.1.3 En résumé

Le tableau 2.1 donne un aperçu schématique du top dix des secteurs les plus et les moins touchés du graphique 2.2. L'indicateur correspond à la part des travailleurs dans le système de chômage temporaire par rapport au nombre total de travailleurs par sous-secteur. Afin de tenir compte de la taille des secteurs, nous les avons classés en fonction de la taille du secteur. Nous avons divisé les 63 sous-secteurs du marché du travail en cinq quintiles, allant de très grands secteurs à de très petits secteurs.¹³

¹² Cette pénurie est due aux nombreux ouvriers saisonniers qui ne peuvent pas/ne veulent pas venir en Belgique en raison du confinement. Voir <https://www.dynamstat.be/nl/te-weinig-werkkrachten-land-en-tuinbouw>

¹³ Nous avons réparti la population des sous-secteurs en quintiles, en fonction du nombre de travailleurs salariés dans chaque sous-secteur. Nous veillons à ce que la limite entre les 5 groupes définis soit un chiffre rond pour que l'écart entre chaque groupe soit clairement visible. La ventilation par secteur en fonction de la taille du secteur est jointe en annexe (tableau b1.5).

Nous avons établi le top 10 des secteurs les plus et les moins touchés sur la base de ce continuum de secteurs.

Tableau 2.1 Top 10 des secteurs les plus et les moins touchés en fonction de la taille du secteur sur le marché du travail belge sur la base de leur part de travailleurs en chômage temporaire par rapport à l'emploi salarié total (CT, avril 2020; emploi salarié, mars 2020)

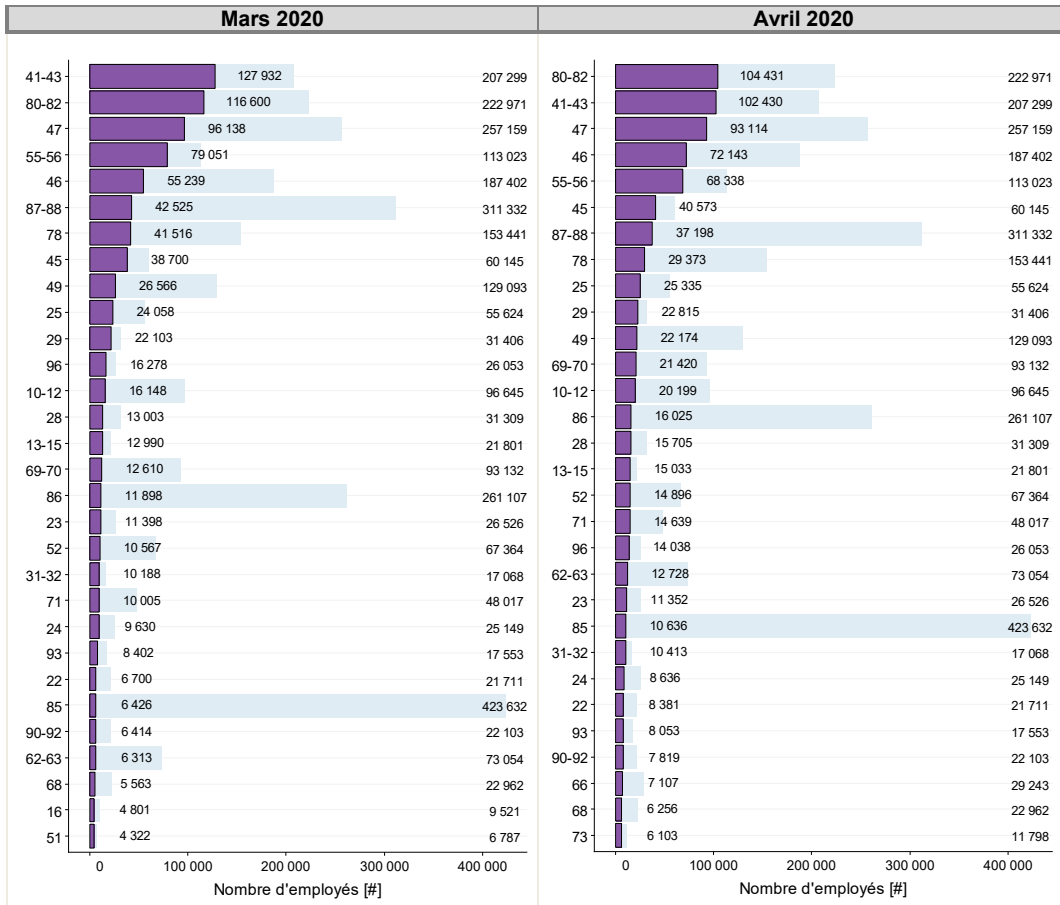
	Les 10 secteurs les plus touchés (1 = le plus touché)	Les 10 secteurs les moins touchés (1 = le moins touché)
Secteur très grand	55-56. Horeca (8)	84. Administration publique et défense (2) 85. Enseignement (7)
Secteur grand	45. Commerce, entretien et réparation véh. automob. (5)	53/61. Activités de poste et de courrier et télécomm. (9)
Secteur de taille moyenne	29. Assemblage de véhicules automobiles (1) 13-15. Industrie textile, fabrication de vêtements, cuir (3) 96. Autres services personnels (10)	65. Assurances/fonds (5) 21. Industrie pharmaceutique (6)
Secteur petit	31-32. Fabrication de meubles, autres industries (7)	35. Production et distribution d'électricité (4)
Secteur très petit	51. Transports aériens (2) 79. Activités des agences de voyage, voyagistes (4) 30. Fabrication d'autres matériels de transport (6) 16. Industrie de bois (9)	36. Captage, traitement et distribution d'eau (1) 19. Cokéfaction et raffinage (3) 99. Activités des organisations extraterritoriales (8) 97-98. Activités des ménages en tant qu'employeurs (10)

* Les chiffres affichés à côté de l'étiquette du sous-secteur indiquent la position du secteur dans le top 10.
Source © Dynam-dataset, Office national de sécurité sociale et HIVA-KU Leuven & ONEM

2.1.2 Nombre de chômeurs temporaires par sous-secteur

Une deuxième façon d'analyser les chiffres du chômage temporaire est de se baser sur les données absolues concernant le nombre de chômeurs temporaires par sous-secteur. Les chiffres absolus constituent un indicateur de l'impact quantitatif de la crise sur l'ensemble des secteurs. Logiquement, cela permet aux gros secteurs de se démarquer plus clairement. Le top 30 des sous-secteurs par ordre décroissant, selon le nombre absolu de chômeurs temporaires, est présenté dans le graphique 2.3.

Graphique 2.3 Le top 30 des sous-secteurs du marché du travail belge qui compte le nombre le plus élevé de travailleurs en chômage temporaire (CT, mars-avril 2020; emploi salarié, mars 2020)



Secteur secondaire			
10-12. Industries alimentaires, boissons, tabac (C)	13-15. Industrie textile, fabrication de vêtements, cuir (C)	16. Industrie de bois (C)	22. Industrie des plastiques (C)
23. Fabrication produits minéraux non métalliques (C)	24. Métallurgie (C)	25. Fabrication de produits métalliques (C)	28. Fabrication de machines (C)
29. Assemblage de véhicules automobiles (C)	31-32. Fabrication de meubles, autres industries (C)	41-43. Construction (F)	
Secteur tertiaire			
45. Commerce, entretien et réparation véh. automob. (G)	46. Commerce de gros et inter-méd. (véh. automob. excl.) (G)	47. Commerce de détail (véh. automob. excl.) (G)	49. Transports terrestres et transport par conduites (H)
51. Transports aériens (H)	52. Entreposage et services auxiliaires des transports (H)	55-56. Horeca (I)	62-63. Conseil informatique (J)
66. Activités auxiliaires de services financiers (K)	68. Activités immobilières (L)	69-70. Activités juridiques et comptables (M)	71. Activités d'architecture et d'ingénierie (M)
73. Publicité et études de marché (M)	78. Activités liées à l'emploi (N)	80-82. Sécurité, nettoyage et autres activités de soutien (N)	96. Autres services personnels (S)
Secteur quaternaire			
85. Enseignement (P)	86. Activités pour la santé humaine (Q)	87-88. Activités médico-sociales et sociales (Q)	90-92. Act. créatives, artistiques, spectacle (R)
93. Activités sportives, récréatives et de loisirs (R)			

* Les sous-secteurs sont repris par ordre décroissant (relatif).

Source © Dynam-dataset, Office national de sécurité sociale et HIVA-KU Leuven & ONEM

Selon le classement des sous-secteurs ayant le nombre absolu le plus élevé de chômeurs temporaires (graphique 2.3), la sécurité et le nettoyage (nace 80-82; 104 431 TW), la construction (nace 41-43; 102 430 TW) et le commerce de détail (nace 47; 93 114 TW) sont en tête. Le commerce de gros (nace 46; 72 143 TW) et l'horeca (nace 55-56; 68 338 CI) complètent le top cinq. En mars, ces cinq premiers secteurs représentaient plus de 51% du nombre total de chômeurs temporaires et en avril 47%. Le nombre de chômeurs temporaires dans ces grands secteurs semble diminuer de mars à avril (sur la base de données incomplètes). Ces chiffres donnent une première indication sur le début du redressement à partir du moment où certains secteurs ont été déconfinés. Il est possible que cette évolution se poursuive dans d'autres secteurs à partir du mois de mai.

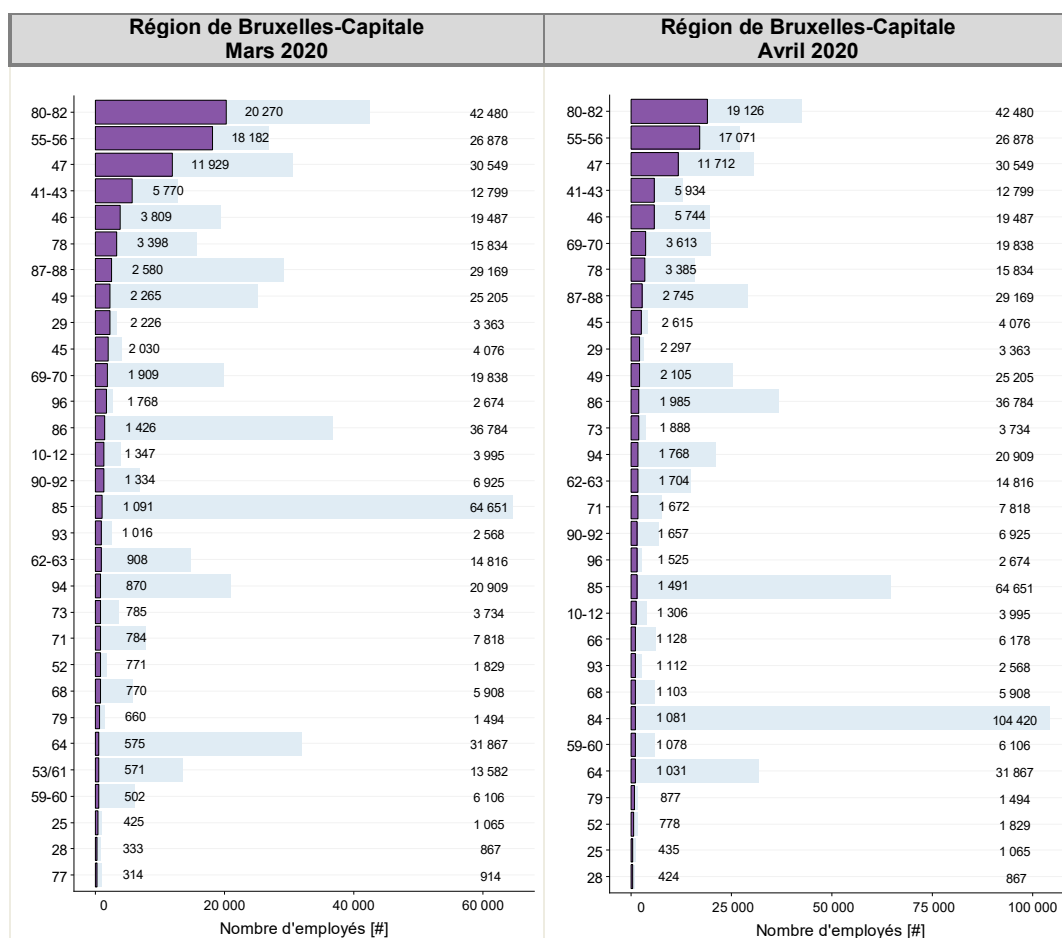
De nombreux sous-secteurs industriels sont également présents dans le classement absolu (top 30) du chômage temporaire par sous-secteur. C'est notamment le cas de la métallurgie (nace 25) ou de l'assemblage de véhicules automobiles (nace 29). Avant tout, en pleine crise du coronavirus, ils ont été touchés par des difficultés d'approvisionnement en composants et/ou par la nécessité d'assurer la sécurité du processus de production. Il est possible que la crise économique à venir ait également un impact supplémentaire sur ces secteurs industriels sensibles aux exportations dans les prochains mois, mais alors plutôt en raison d'une baisse de la demande de produits.

Les chiffres des deux premiers mois de la crise du coronavirus, à savoir mars et avril, montrent un double mouvement. D'une part, il semble que le nombre absolu de chômeurs temporaires dans certains grands sous-secteurs, notamment l'horeca (nace 55-56) et la construction (nace 41-43), soit déjà en baisse, étant entendu que les données d'ONEM sont encore incomplètes. D'autre part, il y a d'autres secteurs où les chiffres augmentent (surtout dans les secteurs industriels; nace 10-12, nace 13-15, nace 28, ...). Dans les mois à venir, nous nous attendons à ce que le chômage temporaire joue un rôle plus limité dans les secteurs (horeca, construction, commerce de gros et de détail) déconfinés et qui se redressent progressivement. Dans les secteurs industriels (automobile, métallurgie), on s'attend également à une baisse du chômage temporaire en mai et juin du fait de la mise en place d'un processus de production à l'épreuve du coronavirus. Pour les secteurs dans lesquels le redressement post-confinement sera plus difficile (aviation, agences de voyages, location), le chômage temporaire jouera un rôle encore plus important.

2.1.3 Le chômage temporaire sur les marchés du travail régionaux

Outre l'impact de la crise sur le marché du travail belge dans son ensemble, on peut également examiner dans quelle mesure les secteurs importants de chacune des régions ont recours au système du chômage temporaire. Les chiffres suivants montrent le top 30 des secteurs les plus touchés par région, en fonction du lieu de travail ou du lieu du siège. Les secteurs qui ne se trouvent pas dans le top 30 au niveau national sont chaque fois repris en vert (tableau). Un aperçu du classement complet des 63 sous-secteurs sur la base de l'indicateur relatif est fourni en annexe.

Graphique 2.4 Le top 30 des sous-secteurs du marché du travail bruxellois, qui compte le nombre le plus élevé de travailleurs en chômage temporaire (CT, mars-avril 2020; emploi salarié, mars 2020)



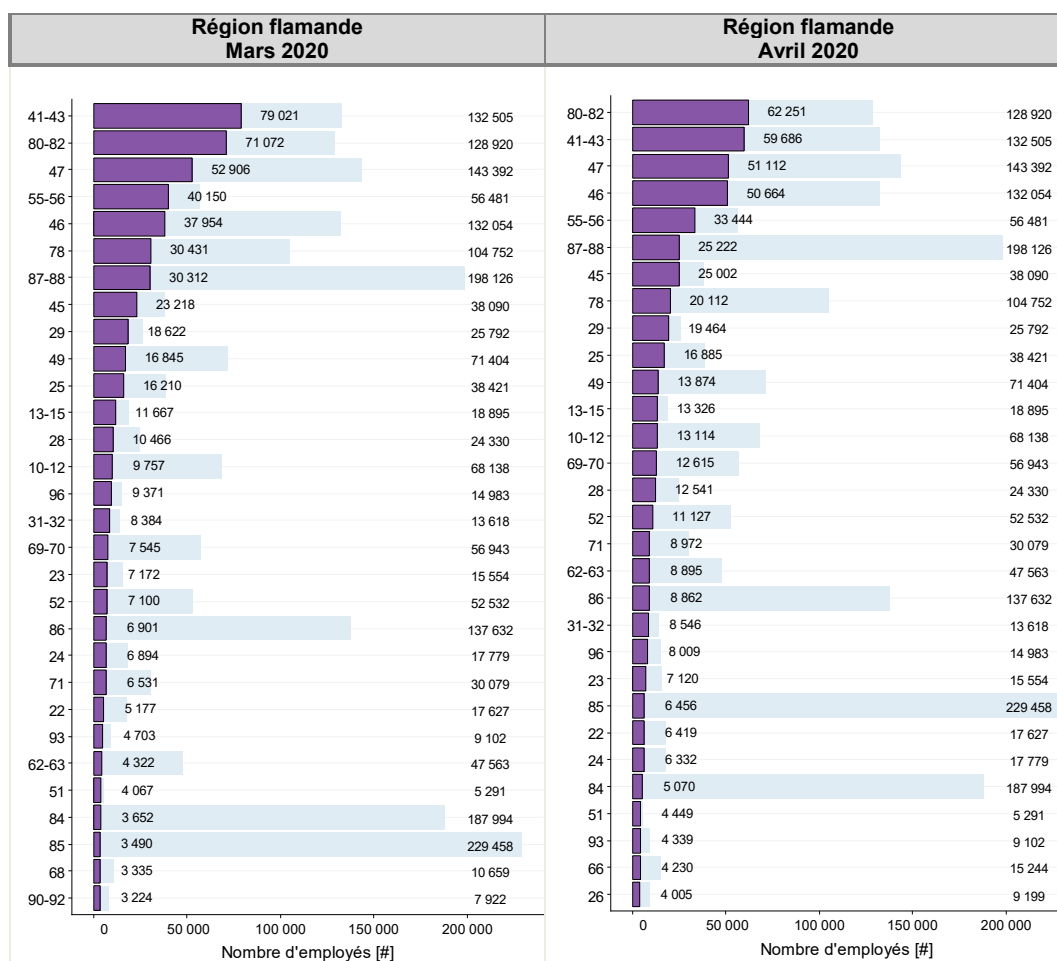
Secteur secondaire			
10-12. Industries alimentaires, boissons, tabac (C)	25. Fabrication de produits métalliques (C)	28. Fabrication de machines (C)	29. Assemblage de véhicules automobiles (C)
41-43. Construction (F)			
Secteur tertiaire			
45. Commerce, entretien et réparation véh. automob. (G)	46. Commerce de gros et inter-méd. (véh. automob. excl.) (G)	47. Commerce de détail (véh. automob. excl.) (G)	49. Transports terrestres et transport par conduites (H)
52. Entreposage et services auxiliaires des transports (H)	53/61. Activités de poste et de courrier et télécomm. (H/J)	55-56. Horeca (I)	59-60. Films cinématographiques, vidéo, télévision, radio (J)
62-63. Conseil informatique (J)	64. Activités des services financiers (K)	66. Activités auxiliaires de services financiers (K)	68. Activités immobilières (L)
69-70. Activités juridiques et comptables (M)	71. Activités d'architecture et d'ingénierie (M)	73. Publicité et études de marché (M)	77. Activités de location et location-bail (N)
78. Activités liées à l'emploi (N)	79. Activités des agences de voyage, voyagistes (N)	80-82. Sécurité, nettoyage et autres activités de soutien (N)	96. Autres services personnels (S)
Secteur quaternaire			
84. Administration publique et défense; (O)	85. Enseignement (P)	86. Activités pour la santé humaine (Q)	87-88. Activités médico-sociales et sociales (Q)
90-92. Act. créatives, artistiques, spectacle (R)	93. Activités sportives, récréatives et de loisirs (R)	94. Activités des organisations associatives (S)	

* Les sous-secteurs sont repris par ordre décroissant (absolu).

** Les cases colorées représentent les sous-secteurs qui ne se trouvent pas dans le top 30 (absolu) de l'ensemble du marché du travail belge.

Source © Dynam-dataset, Office national de sécurité sociale et HIVA-KU Leuven & ONEM

Graphique 2.5 Le top 30 des sous-secteurs du marché du travail flamand qui compte le nombre le plus élevé de travailleurs en chômage temporaire (CT, mars-avril 2020; emploi salarié, mars 2020)



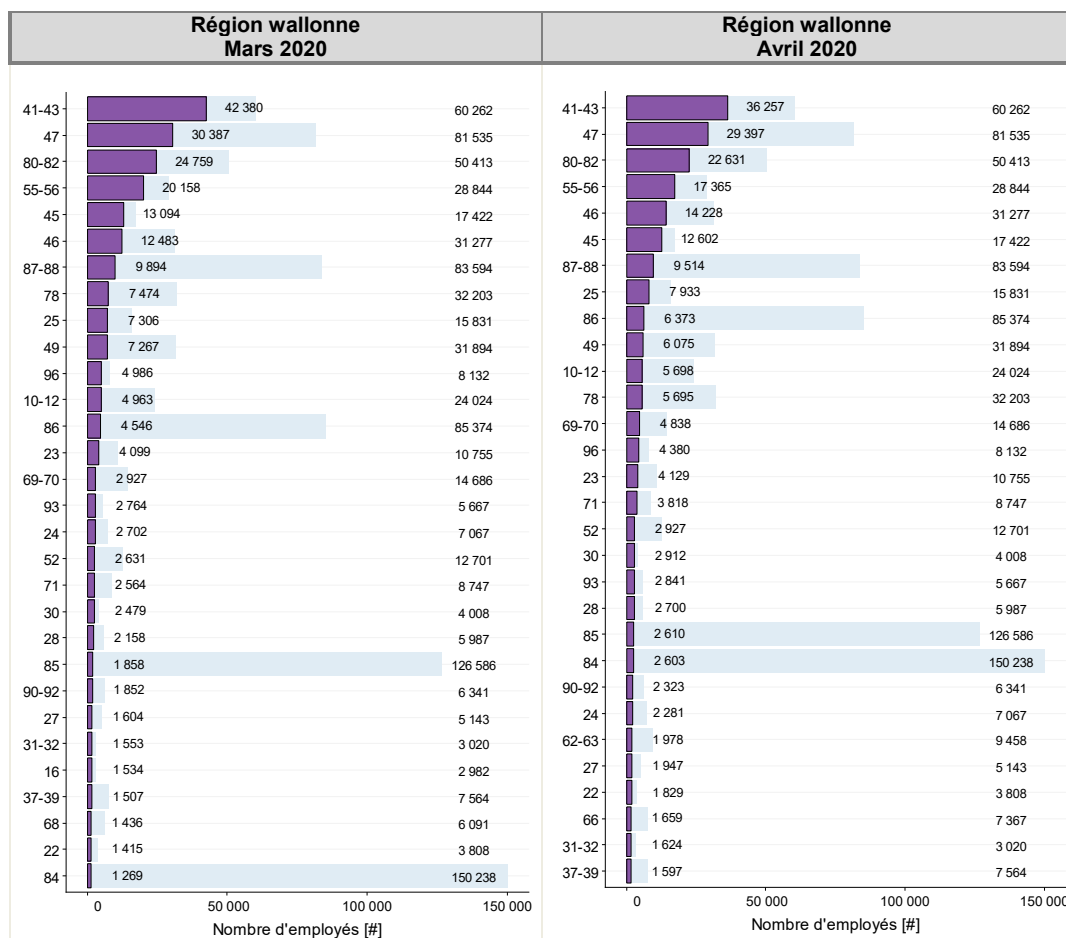
Secteur secondaire			
10-12. Industries alimentaires, boissons, tabac (C)	13-15. Industrie textile, fabrication de vêtements, cuir (C)	22. Industrie des plastiques (C)	23. Fabrication produits minéraux non métalliques
24. Métallurgie (C)	25. Fabrication de produits métalliques (C)	26. Fabrication de l'électronique (C)	28. Fabrication de machines (C)
29. Assemblage de véhicules automobiles (C)	31-32. Fabrication de meubles, autres industries (C)	41-43. Construction (F)	
Secteur tertiaire			
45. Commerce, entretien et réparation véh. automob. (G)	46. Commerce de gros et interméd. (véh. automob. excl.) (G)	47. Commerce de détail (véh. automob. excl.) (G)	49. Transports terrestres et transport par conduites (H)
51. Transports aériens (H)	52. Entreposage et services auxiliaires des transports (H)	55-56. Horeca (I)	62-63. Conseil informatique (J)
66. Activités auxiliaires de services financiers (K)	68. Activités immobilières (L)	69-70. Activités juridiques et comptables (M)	71. Activités d'architecture et d'ingénierie (M)
78. Activités liées à l'emploi (N)	80-82. Sécurité, nettoyage et autres activités de soutien (N)	96. Autres services personnels (S)	
Secteur quaternaire			
84. Administration publique et défense; (O)	85. Enseignement (P)	86. Activités pour la santé humaine (Q)	87-88. Activités médico-sociales et sociales (Q)
90-92. Act. créatives, artistiques, spectacle (R)	93. Activités sportives, récréatives et de loisirs (R)		

* Les sous-secteurs sont repris par ordre décroissant (absolu).

** Les cases colorées représentent les sous-secteurs qui ne se trouvent pas dans le top 30 (absolu) de l'ensemble du marché du travail belge.

Source © Dynam-dataset, Office national de sécurité sociale et HIVA-KU Leuven & ONEM

Graphique 2.6 Le top 30 des sous-secteurs du marché du travail wallon qui compte le nombre le plus élevé de travailleurs en chômage temporaire (CT, mars-avril 2020; emploi salarié, mars 2020)



Secteur secondaire			
10-12. Industries alimentaires, boissons, tabac (C)	16. Industrie de bois (C)	22. Industrie des plastiques (C)	23. Fabrication produits minéraux non métalliques
24. Métallurgie (C)	25. Fabrication de produits métalliques (C)	27. Fabrication d'équipements électriques (C)	28. Fabrication de machines (C)
30. Fabrication d'autres matériels de transport (C)	31-32. Fabrication de meubles, autres industries (C)	37-39. Traitement des déchets (E)	41-43. Construction (F)
Secteur tertiaire			
45. Commerce, entretien et réparation véh. automob. (G)	46. Commerce de gros et interméd. (véh. automob. excl.) (G)	47. Commerce de détail (véh. automob. excl.) (G)	49. Transports terrestres et transport par conduites (H)
52. Entreposage et services auxiliaires des transports (H)	55-56. Horeca (I)	62-63. Conseil informatique (J)	66. Activités auxiliaires de services financiers (K)
68. Activités immobilières (L)	69-70. Activités juridiques et comptables (M)	71. Activités d'architecture et d'ingénierie (M)	78. Activités liées à l'emploi (N)
80-82. Sécurité, nettoyage et autres activités de soutien (N)	96. Autres services personnels (S)		
Secteur quaternaire			
84. Administration publique et défense; (O)	85. Enseignement (P)	86. Activités pour la santé humaine (Q)	87-88. Activités médico-sociales et sociales (Q)
90-92. Act. créatives, artistiques, spectacle (R)	93. Activités sportives, récréatives et de loisirs (R)		

* Les sous-secteurs sont repris par ordre décroissant (absolu).

** Les cases colorées représentent les sous-secteurs qui ne se trouvent pas dans le top 30 (absolu) de l'ensemble du marché du travail belge.

Source © Dynam-Reg dataset, Office national de sécurité sociale et HIVA-KU Leuven & ONEM

L'impact sectoriel en termes relatifs est globalement comparable pour les marchés du travail flamand et wallon (graphiques 2.5 et 2.6). Pratiquement tous les sous-secteurs figurent dans le top 10 des secteurs les plus touchés dans les deux régions, bien que dans un ordre différent. La seule différence (en avril) concerne, pour la Région flamande, le secteur de l'intérim et de l'assemblage de véhicules et pour la Région wallonne, les activités pour la santé humaine et le transport terrestre et par pipeline. Ce qui est plus frappant, c'est que le secteur de la construction en Région wallonne représente 35% de tous les chômeurs temporaires dans le secteur, alors que seulement 29% du nombre total de travailleurs du secteur sont employés dans cette région. Le secteur de la construction semble donc être touché de manière disproportionnée en Région wallonne.

Le marché du travail de la Région de Bruxelles-Capitale (graphique 2.4) présente une composition sectorielle différente de celle des Régions flamande et wallonne. En termes de chômage temporaire, le secteur de la construction occupe une place moins importante. La présence de petits et très petits secteurs dans le top 30 du marché du travail belge est étonnante: location; agences de voyages; cinéma/télévision/radio; poste/courrier/télécommunications.

Enfin, nous constatons que dans toutes les régions, le nombre de chômeurs temporaires est en baisse dans les plus gros secteurs, étant entendu que les chiffres sont basés sur des données ONEM encore incomplètes. Dans les gros secteurs, la baisse est de l'ordre de 5 à 10%. En même temps, comme au niveau national, nous constatons que dans d'autres secteurs, le nombre de chômeurs temporaires augmente.

2.2 Le top 20 des secteurs les plus touchés

Dans la suite de ce document, nous allons nous concentrer sur la première méthode d'analyse du chômage temporaire, à savoir sur les chiffres relatifs par rapport à l'emploi total. Cette méthode est celle qui donne l'image la plus précise de l'impact distinctif de la crise sur l'emploi dans les sous-secteurs tout en neutralisant l'effet de la taille du secteur.

Dans les chapitres suivants, nous allons partir du top 20 des sous-secteurs les plus touchés, mais en faisant abstraction des très petits secteurs.¹⁴ En ce qui concerne la dynamique par sous-secteur (voir chapitre 3), les trop petits secteurs sont peu comparables aux autres secteurs. Par exemple, un recrutement dans un petit secteur tel que l'aviation a un impact important en termes relatifs, alors que ce même recrutement dans d'autres secteurs a moins d'impact sur les chiffres relatifs. De ce fait, comme l'illustre le graphique 2.1 huit sous-secteurs (du top 30) disparaissent de l'analyse.¹⁵ Dans le top 20 des sous-secteurs les plus touchés (pour les sous-secteurs de plus de 10 000 travailleurs), en chiffres absolus, on retrouve 69% de tous les chômeurs temporaires (avril) et 34% de l'emploi salarié total sur le marché du travail belge. Les sous-secteurs, ainsi que l'emploi salarié total par région, sont repris dans le tableau 2.2. Les secteurs sont présentés, par ordre décroissant, en fonction de l'ampleur de l'impact de la crise du coronavirus en termes de chômage temporaire.

14 Il s'agit de secteurs qui occupent moins de 10 000 travailleurs: voir point 2.1 et tableau b1.5 en annexe.

15 On retrouve dans le top 20: l'aviation (nace 51), les agences de voyages et les voyagistes (nace 79), la fabrication d'autres matériels de transport (nace 30), l'industrie du bois (nace 16), l'imprimerie (nace 18) et la réparation d'ordinateurs et de biens personnels (nace 95). Sont également exclus du top 30, les industries extractives (nace 5-9) et les autres activités spécialisées, scientifiques et techniques et les activités vétérinaires (nace 74-75).

Tableau 2.2 Emploi dans le top 20 des sous-secteurs les plus touchés (> 10 000 travailleurs) sur le marché du travail belge (# & %, mars-avril 2020)

Secteur (+ nace 1-digit)	Nace 2-digit	# TRAV	% tew RBC	% tew RF	% tew RW	Part CT (avril 2020)
Assemblage de véhicules automobiles (C)	29	31 406	10,71%	82,12%	6,95%	72,6%
Industrie textile, fabrication de vêtements, cuir (C)	13-15	21 801	1,52%	86,67%	11,52%	69,0%
Commerce, entretien et réparation véh. automob. (G)	45	60 145	6,78%	63,33%	28,97%	67,5%
Fabrication de meubles, autres industries (C)	31-32	17 068	2,09%	79,79%	17,69%	61,0%
Horeca (I)	55-56	113 023	23,78%	49,97%	25,52%	60,5%
Autres services personnels (S)	96	26 053	10,26%	57,51%	31,21%	53,9%
Publicité et études de marché (M)	73	11 798	31,65%	55,87%	10,95%	51,7%
Fabrication de machines (C)	28	31 309	2,77%	77,71%	19,12%	50,2%
Construction (F)	41-43	207 299	6,17%	63,92%	29,07%	49,4%
Activités de location et location-bail (N)	77	10 183	8,98%	76,17%	13,97%	48,8%
Sécurité, nettoyage et autres activités de soutien (N)	80-82	222 971	19,05%	57,82%	22,61%	46,8%
Activités sportives, récréatives et de loisirs (R)	93	17 553	14,63%	51,85%	32,29%	45,9%
Fabrication de produits métalliques (C)	25	55 624	1,91%	69,07%	28,46%	45,5%
Fabrication produits minéraux non métalliques (C)	23	26 526	0,65%	58,64%	40,55%	42,8%
Fabrication d'équipements électriques (C)	27	12 350	5,47%	52,83%	41,64%	42,4%
Fabrication de l'électronique (C)	26	12 281	0,81%	74,90%	24,26%	39,2%
Industrie des plastiques (C)	22	21 711	1,22%	81,19%	17,54%	38,6%
Commerce de gros et interméd. (véh. automob. excl.) (G)	46	187 402	10,40%	70,47%	16,69%	38,5%
Commerce de détail (véh. automob. excl.) (G)	47	257 159	11,88%	55,76%	31,71%	36,2%
Act. créatives, artistiques, spectacle (R)	90-92	22 103	31,33%	35,84%	28,69%	35,4%
Moyenne (BE)	1-98	4 035 393	15,13%	57,24%	26,05%	23,0%

* Les sous-secteurs sont repris par ordre décroissant (relatif).

Source © Dynam-Reg dataset, Office national de sécurité sociale et HIVA-KU Leuven & ONEM

Le tableau 2.2 montre que dans les 20 sous-secteurs les plus touchés, on retrouve non moins de 9 secteurs industriels (section C du code nace). Ces secteurs ont un très faible taux d'emploi dans la Région de Bruxelles-Capitale. Dans de nombreux secteurs industriels, l'emploi se situe principalement dans la Région flamande. Les exceptions en termes d'emploi industriel sont la fabrication de verre/pierre/béton (nace 23) et d'appareils électriques (nace 27), dans laquelle la part de l'emploi en Région wallonne est supérieure à la moyenne de tous les secteurs.

Dans le tableau 2.2 nous remarquons aussi l'horeca (nace 55-56), la construction (nace 41-43) et le secteur de l'art et des spectacles (nace 90-92). Ce sont les secteurs qui, jusqu'à présent, ont souvent été mentionnés comme étant les plus durement touchés par la crise actuelle. Il est à noter que dans le tableau 2.2, ils ne se classent respectivement qu'en 5e, 9e et 20e positions.

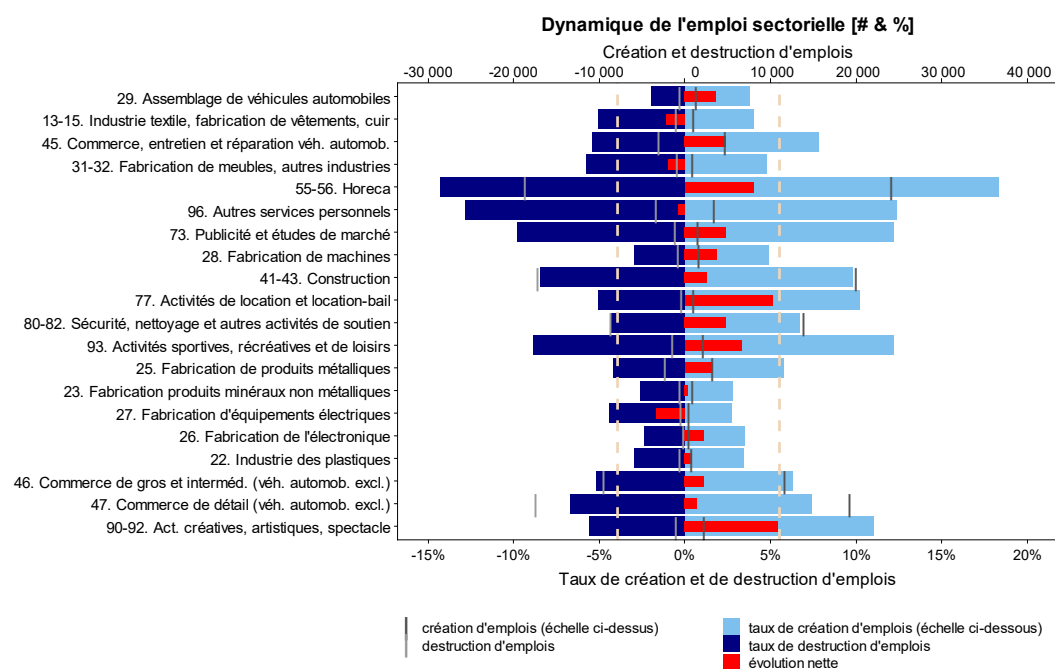
3 | Dynamique du marché du travail dans les 20 sous-secteurs les plus touchés sur le marché du travail belge

Quelles sont les probabilités qu'un secteur reprenne après le déconfinement? La réponse à cette question dépend principalement du climat économique international. Certains secteurs confinés en dépendent fortement, tandis que d'autres sont principalement liés à la demande intérieure. Le facteur de la dynamique d'un secteur joue également un rôle à ce niveau: dans quelle mesure un secteur peut-il redémarrer rapidement sur la base de son schéma dynamique avant la crise du coronavirus? Un critère d'évaluation de cette dynamique est celui de l'évolution nette du total du personnel. Mais un critère encore plus adéquat est celui des entrées et des sorties annuelles dans et hors des entreprises et organisations. Dans ce chapitre, nous l'avons appliqué aux 20 sous-secteurs les plus touchés sur l'ensemble du marché du travail belge au cours de la période récente 2017.4-2018.4 et nous avons ensuite analysé la dynamique au niveau des emplois, des employeurs et des travailleurs. Cette dynamique nous apprend quelque chose sur la reprise potentielle en cas de renversement de la situation de crise.

3.1 Dynamique de l'emploi dans les 20 sous-secteurs les plus touchés sur le marché du travail belge

La dynamique des travailleurs alimente en partie la dynamique de l'emploi. La création de nouveaux emplois entraîne nécessairement des mouvements au niveau des travailleurs. Sur le plan métaphorique, nous pouvons comparer la dynamique de l'emploi à des chaises sur le marché du travail, chaises qui peuvent être occupées par un large groupe de travailleurs qui sont interchangeables entre eux ou par de nouveaux candidats sur le marché du travail. Cette dynamique de l'emploi est illustrée dans le graphique 3.1, à la fois en termes absolus (création et destruction d'emplois) et relatifs (taux de création et de destruction d'emplois, calculés en divisant le taux respectif de création et de destruction d'emplois par le nombre total d'emplois par secteur). Ces taux, représentés par les barres bleues, permettent de comparer la dynamique entre les différents secteurs et de qualifier ou pas un secteur comme étant un secteur dynamique.

Graphique 3.1 Dynamique de l'emploi dans les 20 sous-secteurs les plus touchés (secteurs comptant >10 000 employés) sur le marché du travail belge (# & %, 2017.4-2018.4)



* La ligne verticale rayée en brun représente le taux moyen de création et de destruction d'emplois sur l'ensemble du marché du travail belge.

Source © Dynam-dataset, Office national de sécurité sociale et HIVA-KU Leuven

Le graphique 3.1 montre que bon nombre des secteurs fortement touchés ont une dynamique annuelle relative assez élevée (voir la comparaison avec la ligne pointillée verticale brune qui représente le taux moyen de création et de destruction d'emplois sur le marché du travail belge). Le secteur le plus frappant est celui de l'horeca, qui présente la dynamique de l'emploi la plus élevée, tant en termes absolus que relatifs. Ce secteur a un taux de création d'emplois de 18,3% et un taux de destruction d'emplois de 14,3%.

De manière générale, les secteurs appartenant à un même groupe sectoriel présentent une dynamique similaire. Le premier groupe est celui des secteurs industriels, repris dans la section C du code nace.¹⁶ Dans chacun de ces secteurs, on mesure un faible taux de création et de destruction d'emplois, qui reste souvent inférieur (et dans certains cas juste supérieur) à la moyenne belge. Le secteur le plus touché, celui de l'assemblage de véhicules automobiles (nace 29), n'a un taux de création d'emplois que de 3,8% et son taux de destruction d'emplois est de 2%. En d'autres termes, cela signifie que 38 emplois seulement sont créés par 1 000 emplois. Le secteur de la construction, dans la section F du code nace, se comporte de manière très différente. Avec un taux de création d'emplois de 9,8% et un taux de destruction d'emplois de 8,5%, ce secteur affiche une dynamique nettement plus élevée, une situation relativement atypique dans le groupe du secteur secondaire, qui comprend l'industrie et la construction.

Les secteurs tertiaires,¹⁷ en revanche, se caractérisent généralement par une dynamique relative élevée. Comme mentionné ci-dessus, l'aberrance la plus importante, est celle que représente l'horeca où

¹⁶ Les secteurs concernés sont ceux des codes nace 10-39.

¹⁷ Voir le graphique 2.2 dans le chapitre précédent. Les secteurs tertiaires comprennent les codes nace 45,46, 47, 55-56, 73, 77, 80-82 et 96.

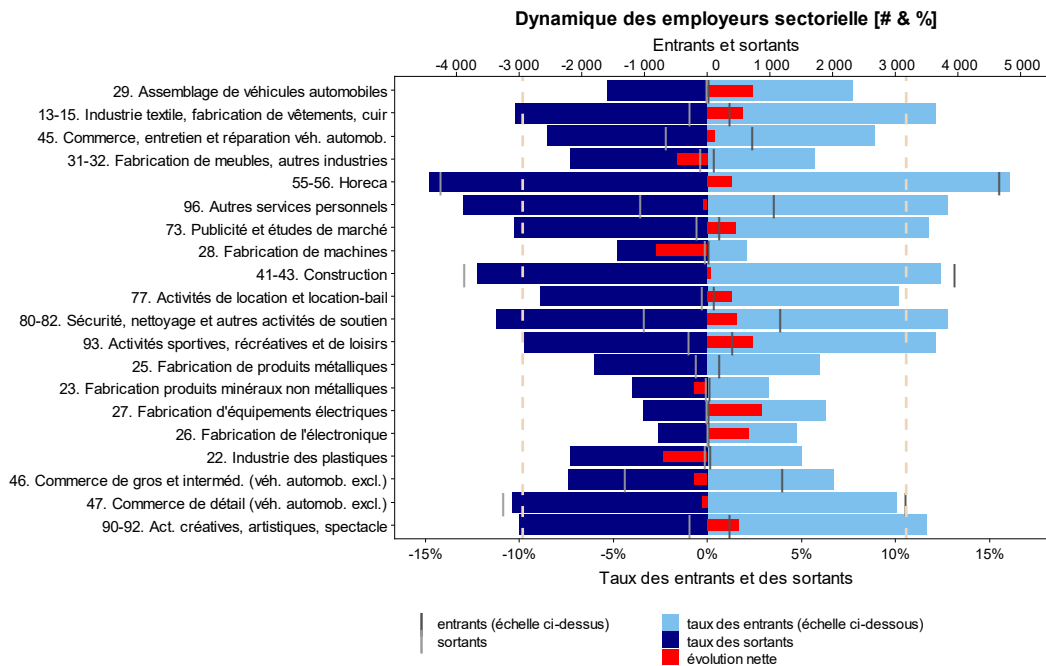
183 emplois sont créés pour 1 000 emplois. La publicité et les études de marché (nace 73) et les autres services personnels (nace 96) réalisent également un score élevé à ce niveau.

Enfin, il y a les secteurs quaternaires, représentés par les secteurs des activités sportives, récréatives et de loisirs (nace 93) et des activités créatives, de l'art et des spectacles (nace 90-92). Ces deux secteurs ont un taux de création et de destruction d'emplois très élevé, et leur évolution nette est également très élevée. En d'autres termes, ces secteurs peuvent être considérés comme des secteurs qui étaient en forte expansion avant la crise du coronavirus. Ils regroupent de nombreuses organisations culturelles, sportives et récréatives, dans lesquelles la volatilité de l'emploi est très élevée. Il est à noter que ces secteurs se comportent également de manière assez atypique dans le groupe des secteurs quaternaires. Les plus gros secteurs de ce groupe (par exemple, l'administration publique/la défense, l'enseignement) se caractérisent par un niveau élevé de stabilité de l'emploi et affichent de faibles dynamiques.

3.2 Dynamique de l'emploi sur la période la plus récente dans les 20 sous-secteurs les plus touchés sur le marché du travail belge

Une source importante de dynamique de l'emploi et de la dynamique des travailleurs est celle du va-et-vient des entreprises qui passent à au moins un travailleur ou disparaissent en tant qu'employeur (mais qui peuvent éventuellement continuer à exister en tant qu'entreprise sans personnel). Au niveau de Dynam, cela concerne nouveaux employeurs et les employeurs sortants. Le graphique 3.2 illustre cette dynamique des employeurs pour les 20 sous-secteurs les plus touchés au cours de la période 2017.4-2018.4.

Graphique 3.2 Dynamique de l'emploi dans les 20 sous-secteurs les plus touchés (secteurs comptant >10 000 travailleurs) sur le marché du travail belge (# & %, 2017.4-2018.4)



* La ligne verticale rayée en brun représente le taux moyen des entrants et des sortants sur l'ensemble du marché du travail belge.

Source © Dynam-dataset, Office national de sécurité sociale et HIVA-KU Leuven

En ce qui concerne les allées et venues des entreprises, représentées par la dynamique des employeurs,¹⁸ nous constatons à nouveau de nombreuses variations sectorielles. La constatation la plus marquante concerne une nouvelle fois l'horeca qui affiche la dynamique la plus élevée à la fois en termes absolus et relatifs. De manière générale, les sous-secteurs ayant la plus forte dynamique absolue de l'emploi (comme l'illustre le graphique 3.1) enregistrent également le nombre et la part les plus élevés d'entreprises entrantes ou sortantes.

La dynamique des employeurs dans les secteurs industriels de la section C du code nace est très faible. La seule exception est celle notée dans le secteur de l'industrie textile, fabrication de vêtements, cuir (nace 13-15), où le taux des entreprises entrantes et sortantes est supérieur à la moyenne belge. La faible dynamique de l'industrie est due au fait que les coûts d'investissement nécessaires à la création de nouvelles entreprises et à l'adaptation des capacités de production y sont plus élevés que dans le secteur des services. En conséquence, les entreprises sont en moyenne plus anciennes et plus grandes. Dans la construction, contrairement à la situation générale dans le secteur secondaire, nous constatons un taux d'entreprises entrantes et sortantes nettement supérieur à la moyenne belge.

Dans le groupe des secteurs tertiaires, on note d'importantes différences intersectorielles. Comme mentionné plus haut, l'horeca est le secteur qui présente la plus forte dynamique relative des employeurs. En conséquence, les coûts d'investissement pour la création de nouvelles entreprises sont très faibles et les entreprises existantes sont généralement plus jeunes et plus petites. Cela explique le nombre annuel élevé d'employeurs entrants dans ce secteur. Si le nombre des entreprises sortantes est élevé, ce n'est pas uniquement dû au fait que ce secteur doit faire face à de nombreuses faillites chaque année. Nous voyons ici également, qu'en raison de la forte proportion de petites entreprises, de nombreux employeurs passent d'un ou quelques salariés à aucun salarié (ce que Dynam comptabilise comme un employeur sortant, alors que l'entreprise peut continuer à exister sans personnel). Les données de STATBEL indiquent qu'en 2019, il a eu quelque 2 000 faillites dans l'horeca alors que les chiffres de Dynam font état de 4 259 employeurs sortants. En d'autres termes, plus de la moitié des employeurs sortants concernent des entreprises qui disparaissent en tant qu'employeurs, mais qui continuent d'exister en tant qu'entreprises sans personnel. Si nous examinons plus en détail les secteurs tertiaires, le secteur de la sécurité et du nettoyage présente également une dynamique relativement élevée au niveau des employeurs. Dans le secteur du commerce, la part des entreprises entrantes et sortantes (nace 45; 46; 47) est une nouvelle fois inférieure à la moyenne belge.

Enfin, il y a aussi les deux secteurs quaternaires cités. Tant le secteur des activités sportives, récréatives et de loisirs (nace 93) que celui des activités créatives, de l'art et des spectacles (nace 90-92) présentent une dynamique des employeurs supérieure à la moyenne. Là aussi, de nombreuses petites entreprises sont actives: plus de 85% d'entre elles comptent moins de 10 salariés.

3.3 Dynamique des travailleurs sur la période la plus récente dans les 20 sous-secteurs les plus touchés sur le marché du travail belge

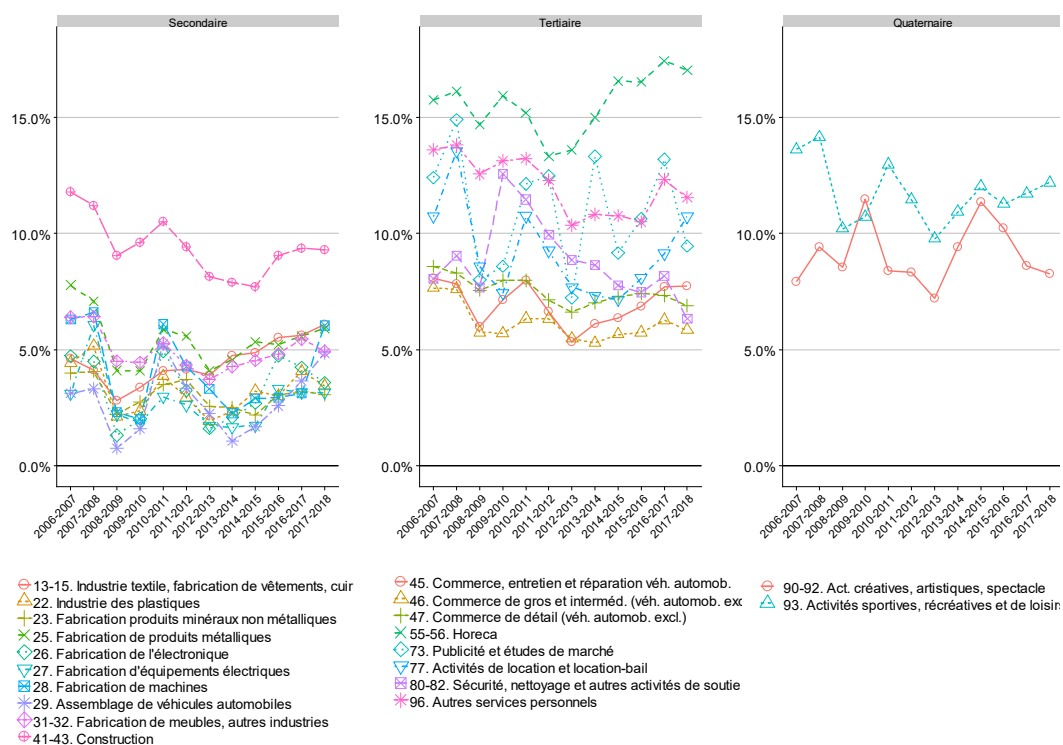
La dynamique des emplois et des employeurs est en partie responsable de la dynamique des travailleurs, c'est-à-dire des entrées et des sorties annuelles des travailleurs dans les entreprises et les organisations sur le marché du travail, comme l'illustre le graphique 3.3.

¹⁸ Il est à noter qu'être une entreprise sortante ne signifie pas nécessairement qu'il soit mis fin à l'ensemble des activités de l'entreprise.

3.4 Résumé: dynamique de l'emploi dans les 20 sous-secteurs les plus touchés sur le marché du travail belge

Bien que la crise actuelle du coronavirus soit unique sur le marché du travail en ce sens qu'elle a commencé par un choc au niveau de l'offre et qu'elle s'est ensuite transformée en un choc de la demande, il y a des leçons à tirer en même temps de la précédente récession et du redressement qui a suivi. Après tout, elle nous apprend quelque chose sur la résistance d'un secteur à la crise et sur sa capacité à se redresser rapidement après une période de conjoncture à la baisse. Nous pouvons donc conclure qu'une forte dynamique peut être propice à une reprise rapide. Cette conclusion s'appuie sur le graphique 3.4, qui montre l'évolution du taux de création d'emplois dans les 20 sous-secteurs les plus touchés par la crise actuelle. Nous n'allons nous pencher que sur le taux de création d'emplois, les autres éléments de la dynamique montrant une image similaire.

Graphique 3.4 Évolution du taux de création d'emplois dans les 20 secteurs les plus touchés (secteurs de >10 000 employés) (% , 2006.2-2018.2)



Source © Dynam-dataset, Office national de sécurité sociale et HIVA-KU Leuven

De manière générale, le graphique 3.4 montre, une fois de plus, ce qui a déjà été démontré dans le graphique 3.1: les secteurs tertiaires et quaternaires les plus touchés ont une dynamique nettement plus élevée que les secteurs secondaires (à l'exception de la construction). C'est aussi dans les secteurs à forte dynamique, comme l'horeca, la publicité et les études de marché ou encore les secteurs quaternaires repris que la volatilité est aussi la plus élevée.

Il s'avère, en outre, pertinent d'examiner l'évolution de chacun des différents secteurs pendant les deux creux de la crise de la décennie précédente (2008-2009 et 2012-2013) en fonction de l'importance de leur dynamique. Ces creux sont visibles dans chacun des 20 sous-secteurs et ils ont entraîné une forte baisse de la création d'emplois. Dans les secteurs tertiaires repris, immédiatement après le premier creux (2008-2009), on a généralement observé une forte augmentation de la création

d'emplois. Dans la plupart des secteurs, ce taux de création d'emplois a même atteint les niveaux d'avant la crise. Cette image est certainement visible dans l'horeca et la sécurité et le nettoyage, deux secteurs qui ont une dynamique élevée. Dans les secteurs de l'industrie et de la construction, cette crise s'est fait ressentir plus longtemps et le taux de création d'emplois a eu besoin de deux ans pour se redresser. Le taux de création d'emplois n'a pas retrouvé son niveau d'avant la crise. Au sein des secteurs quaternaires, le premier creux de la crise s'est fait fortement ressentir dans le secteur des sports et des loisirs alors que le taux de création d'emplois a, à peine, diminué dans le secteur des activités créatives.

Le deuxième creux n'a pas été aussi important sur le plan économique, mais il a été d'autant plus fortement et plus longtemps perceptible au niveau des chiffres de l'emploi. C'est ainsi que dans les secteurs tertiaires qui ont eu le plus faible taux de création d'emplois, le redressement a été très lent et il a ainsi fallu attendre 2016-2017, par exemple, pour que le taux de création d'emploi dans le commerce de gros ou des véhicules automobiles atteignent, à nouveau un point culminant. Dans le secteur ayant la dynamique la plus élevée, l'horeca, ce redressement a été plus rapide. Dans les secteurs quaternaires repris, qui ont une dynamique relativement élevée, le taux de création d'emplois a retrouvé un niveau élevé après deux ans. L'évolution dans les secteurs de l'industrie est différente. Les différents sous-secteurs du graphique sont difficiles à distinguer les uns des autres, car ils ont tous un parcours assez similaire. Cette évolution se caractérise par une tendance à la hausse constante de la création d'emplois après le deuxième creux de la crise. Ce redressement s'est étalé sur plusieurs années. Dans la construction, qui a une dynamique plus élevée, nous constatons un redressement plus rapide.

Grosso modo, le graphique 3.4 montre que les secteurs qui ont les dynamiques les plus élevées sont généralement plus résistants et, surtout, plus susceptibles de se reprendre après des périodes de crise. De nombreux mouvements d'entrées et de sorties, d'entreprises entrantes et sortantes, de création et de destruction d'emplois s'avèrent déjà constituer un élément important du début du redressement après une période de crise ou de récession. Même si le redressement ne signifie pas nécessairement que les mêmes personnes restent au travail et que les mêmes entreprises continuent d'exister. Un redressement rapide est subordonné à un certain nombre de conditions impératives, telles que la reprise de la vie culturelle et associative, du tourisme, le pouvoir d'achat et la consommation intérieure, la normalisation de l'économie internationale et la résistance du coronavirus à l'origine de toute cette crise.

4 | Profil des travailleurs et des employeurs dans les 20 sous-secteurs les plus touchés sur le marché du travail belge

Les nouveaux travailleurs et les nouveaux employeurs sont les représentants de la dynamique du marché du travail. Si ces derniers sont soumis à des pressions, la question se pose de savoir qui en seront les victimes. Ce chapitre se penche plus en détail sur le profil des 20 sous-secteurs les plus touchés. Pour le top 20, nous comparons ces profils avec le profil moyen du marché du travail belge. Nous y examinons les données relatives aux employeurs par rapport au nombre total d'employeurs actifs par secteur.

4.1 Profil des travailleurs entrants dans les 20 sous-secteurs les plus touchés sur le marché du travail belge

Le tableau 4.1 montre les entrées dans les 20 sous-secteurs les plus touchés, en fonction de certaines caractéristiques des travailleurs. Nous allons maintenant examiner la part des femmes, des jeunes, des personnes âgées, des ouvriers, des petits boulots à temps partiel, des personnes peu qualifiées et des single quarter jobs (emplois d'une durée inférieure à un trimestre) dans les entrées (donc pas au niveau de l'ensemble des effectifs) par sous-secteur. L'accent sur le profil des *entrées* est révélateur car ceux qui ont été recrutés récemment devront (éventuellement) partir les premiers en raison de la crise actuelle (principe LIFO). En outre, les entrées montrent qui aurait pu être recruté, mais qui a moins de chances d'obtenir un emploi en raison de la crise actuelle.

Tableau 1.1 Profil des travailleurs entrants dans les 20 sous-secteurs les plus touchés (secteurs comptant >10 000 TRAV) sur le marché du travail belge (# & %, 2017.4-2018.4)

Secteur (+ groupe sectoriel)	Nace 2-digit	% femmes	% -25	% 55+	% ouvriers	Temps partiel 0-65%	% faiblement qualifiées	% single quarter jobs
Assemblage de véhicules automobiles (C)	29	17%	26%	3%	72%	1%	31%	16%
Industrie textile, fabrication de vêtements, cuir (C)	13-15	37%	17%	6%	67%	5%	33%	13%
Commerce, entretien et réparation véh. automob. (G)	45	15%	31%	5%	57%	11%	29%	15%
Fabrication de meubles, autres industries (C)	31-32	34%	23%	6%	63%	7%	15%	10%
Horeca (I)	55-56	48%	29%	7%	93%	28%	37%	40%
Autres services personnels (S)	96	75%	39%	8%	77%	39%	31%	25%
Publicité et études de marché (M)	73	51%	19%	6%	10%	6%	16%	38%
Fabrication de machines (C)	28	16%	26%	5%	58%	2%	17%	8%
Construction (F)	41-43	10%	25%	5%	77%	5%	39%	16%
Activités de location et location-bail (N)	77	27%	20%	5%	38%	7%	22%	21%
Sécurité, nettoyage et autres activités de soutien (N)	80-82	68%	17%	6%	84%	42%	46%	26%
Activités sportives, récréatives et de loisirs (R)	93	37%	34%	6%	34%	36%	19%	30%
Fabrication de produits métalliques (C)	25	13%	21%	6%	71%	3%	35%	15%
Fabrication produits minéraux non métalliques (C)	23	15%	15%	5%	67%	2%	32%	9%
Fabrication d'équipements électriques (C)	27	19%	21%	4%	49%	2%	14%	10%
Fabrication de l'électronique (C)	26	30%	19%	4%	29%	2%	6%	7%
Industrie des plastiques (C)	22	22%	21%	3%	65%	2%	26%	11%
Commerce de gros et interméd. (véh. automob. excl.) (G)	46	35%	15%	6%	29%	7%	18%	14%
Commerce de détail (véh. automob. excl.) (G)	47	62%	34%	5%	13%	24%	26%	22%
Act. créatives, artistiques, spectacle (R)	90-92	48%	16%	5%	18%	22%	12%	27%
Moyenne (BE)	1-98	47%	23%	5%	44%	17%	26%	27%

* Les sous-secteurs sont repris par ordre décroissant (utilisation relative du chômage temporaire).

Source © Dynam-data set, Office national de sécurité sociale et HIVA-KU Leuven & BCSS

Les 20 secteurs les plus touchés comprennent à la fois des secteurs typiquement masculins (industrie, construction) et des secteurs typiquement féminins (autres services personnels, sécurité et nettoyage, commerce de détail). En outre, certains secteurs enregistrent un nombre élevé d'ouvriers entrants (horeca; sécurité et nettoyage; construction), tandis que d'autres recrutent principalement des employés (publicité et études de marché, commerce de détail, activités créatives, art et spectacles). Cette répartition n'est pas nécessairement liée aux entrées par sexe.

Dans tous les secteurs, les entrées des jeunes sont sensiblement plus élevées que celles des personnes plus âgées. Et ce n'est pas surprenant, étant donné la forte proportion d'entrants et la mobilité professionnelle plus importante des jeunes. Cela rend les jeunes encore plus vulnérables à cette crise: une baisse importante du nombre de postes vacants (VDAB) touche proportionnellement surtout les jeunes. Le profil des entrants le plus jeune concerne les autres services personnels (39%), le commerce de détail (34%), les sports, les loisirs et les activités récréatives (34%), le commerce de véhicules automobiles (31%) et l'horeca (29%).

Quelques secteurs présentent une proportion très élevée d'entrants dans les petits boulots à temps partiel (<65%), en particulier la sécurité et le nettoyage (42%), les autres services personnels (39%), les sports, les loisirs et les divertissements (36%) et l'horeca (28%). Dans d'autres secteurs, les travailleurs sont principalement embauchés sur la base de contrats à temps plein, comme c'est notamment le cas dans l'industrie ou la construction. Cette répartition est en partie liée à la répartition par sexe de chaque secteur, les femmes travaillant plus souvent que les hommes dans un régime à temps partiel.

En termes de niveau d'éducation, une très grande partie des entrées est constituée de personnes peu qualifiées dans les domaines de la sécurité et du nettoyage (46%), de la construction (39%) et de l'horeca (37%). Dans certains secteurs industriels aussi le personnel peu qualifié représente une part relativement élevée des recrutements. C'est notamment le cas dans la métallurgie (35%), le textile, l'habillement, le cuir (33%), le verre, la pierre et le béton, ... (32%). Le contraste au sein des secteurs industriels est important. Par exemple, dans le secteur de la fabrication électronique (6%), la fabrication d'appareils électriques (14%) ou la fabrication de meubles et autres industries (15%), la part des personnes peu qualifiées est très faible.

Enfin, il convient de noter que dans l'horeca (40%), de la publicité et des études de marché (38%), des sports, des loisirs et des activités récréatives (30%) et des activités créatives, de l'art et des spectacles (27%), les travailleurs sont recrutés sur la base de contrats d'une durée inférieure à un trimestre.

En résumé, nous apprenons que les secteurs des services (tant tertiaires que quaternaires) présents dans les 20 secteurs les plus touchés présentent souvent un profil d'entrées comprenant de nombreux jeunes, de petits boulots à temps partiel et d'entrées dans des single quarter jobs. Dans ces secteurs, la ventilation par niveau d'éducation est moins univoque. Certains secteurs de services sont caractérisés par une forte proportion de personnes peu qualifiées, tandis que d'autres emploient davantage de personnes moyennement ou hautement qualifiées. Les entrées dans les secteurs industriels ont un profil complètement différent, avec des ouvriers principalement de sexe masculin sous contrat à temps plein. La part des entrées dans les single quarter jobs reste faible et inférieure à la moyenne belge. Ici aussi, nous retrouvons à la fois des secteurs avec des entrées plus importantes de personnes peu qualifiées et des secteurs avec des entrées plus importantes de personnes moyennement et hautement qualifiées. Les entrées des jeunes sont très élevées dans tous les secteurs: d'une part, les jeunes sont touchés de manière disproportionnée par la forte baisse du nombre d'offres d'emploi (VDAB);

d'autre part, les jeunes peuvent (en raison du principe LIFO) être les premiers à être contraints de quitter l'entreprise si celle-ci connaît des difficultés.¹⁹

4.2 Profil des employeurs entrants dans les 20 sous-secteurs les plus touchés sur le marché du travail belge

Le tableau 4.2 compare la ventilation du profil des employeurs par sous-secteur. Les paramètres sont la proportion d'indépendants, d'employeurs entrants (avec au moins un travailleur), de micro-entreprises (<10 travailleurs) et de petites et moyennes entreprises (10-250 travailleurs; à l'exclusion des micro-entreprises) par rapport au nombre total d'employeurs par secteur.

¹⁹ En temps de crise, étant donné la part importante que représentent les jeunes dans le travail temporaire et/ou leur peu d'ancienneté, ils sont moins protégés contre le licenciement (VDAB, 2011).

Tableau 4.2 Profil des employeurs dans les 20 sous-secteurs les plus touchés (secteurs comptant >10 000 TRAV) sur le marché du travail belge (% , 2017.4-2018.4)

Secteur (+ groupe sectoriel)	Nace 2-digit	% travailleurs indépendants	% employeurs entrants	% micro-entreprises (<10 TRAV)	% PME (10-250 TRAV)
Assemblage de véhicules automobiles (C)	29	1%	8%	51%	40%
Industrie textile, fabrication de vêtements, cuir (C)	13-15	10%	12%	88%	12%
Commerce, entretien et réparation véh. automob. (G)	45	16%	9%	84%	16%
Fabrication de meubles, autres industries (C)	31-32	17%	6%	78%	22%
Horeca (I)	55-56	21%	16%	90%	10%
Autres services personnels (S)	96	64%	13%	96%	4%
Publicité et études de marché (M)	73	19%	12%	83%	16%
Fabrication de machines (C)	28	1%	2%	52%	46%
Construction (F)	41-43	26%	12%	88%	12%
Activités de location et location-bail (N)	77	13%	10%	83%	17%
Sécurité, nettoyage et autres activités de soutien (N)	80-82	13%	13%	79%	19%
Activités sportives, récréatives et de loisirs (R)	93	25%	12%	88%	12%
Fabrication de produits métalliques (C)	25	7%	6%	67%	33%
Fabrication produits minéraux non métalliques (C)	23	3%	3%	63%	34%
Fabrication d'équipements électriques (C)	27	2%	6%	51%	43%
Fabrication de l'électronique (C)	26	2%	5%	47%	48%
Industrie des plastiques (C)	22	1%	5%	59%	38%
Commerce de gros et interméd. (véh. automob. excl.) (G)	46	7%	7%	89%	10%
Commerce de détail (véh. automob. excl.) (G)	47	16%	10%	79%	21%
Act. créatives, artistiques, spectacle (R)	90-92	30%	12%	87%	13%
Moyenne (BE)	1-98	17%	11%	84%	15%

* Les sous-secteurs sont repris par ordre décroissant (utilisation relative du chômage temporaire).
Source © Dynam-Reg dataset, Office national de sécurité sociale et HIVA-KU Leuven & BNB

Le tableau 4.2 montre qu'en moyenne, 17% de l'ensemble des personnes actives (indépendants et salariés) sur le marché du travail belge sont des indépendants. Cette part est beaucoup plus élevée, surtout dans le secteur des autres services personnels (nace 96; 64%). Dans les secteurs des activités créatives, de l'art et des spectacles (nace 90-92; 30%), de la construction (nace 41-43; 26%) ou du sport, des loisirs et des activités récréatives (nace 93; 25%), la proportion de travailleurs indépendants est également nettement supérieure à la moyenne.

La troisième colonne du tableau 4.2 indique la part des entrants par secteur par rapport au nombre total d'employeurs par secteur (ou le taux d'entrants, comme repris dans le graphique 3.2). Par rapport aux autres secteurs, l'horeca (nace 55-56) a un taux d'entrants très élevé (16%). Dans l'horeca, cela s'accompagne également d'un taux de sortants très élevé. En d'autres termes, avant la crise du coronavirus, ce secteur se caractérisait par de fortes turbulences, des entreprises entrantes, sortantes ou qui cessent d'exister.

En moyenne, 84% des entreprises sur le marché du travail belge emploient moins de 10 salariés. En d'autres termes, la grande majorité des entreprises sont classées comme des micro-entreprises. Parmi les sous-secteurs les plus touchés, les autres services personnels (nace 96; 96%), l'horeca (nace 55-56; 90%) et le commerce de gros (nace 46; 89%) se distinguent. Il est à noter qu'une grande partie des micro-entreprises est souvent associée à une grande partie des entrants. Les entreprises existantes dans ces secteurs ont tendance à être plus récentes et plus petites.

Une grande partie des petites et moyennes entreprises (10-250 travailleurs) se situent typiquement dans les secteurs industriels. Par exemple, 48% des entreprises de l'industrie informatique (nace 26) emploient entre 10 et 250 travailleurs, et cette proportion est également très élevée dans la construction mécanique (nace 28; 46%) ou l'électronique (nace 27; 43%). Le secteur du textile, de l'habillement et du cuir (nace 13-15) est plutôt atypique dans le groupe des secteurs industriels, où seulement 12% des entreprises sont des PME de 10 à 250 employés, sans que cela soit compensé par une forte proportion de créations d'entreprises, comme c'est le cas dans l'horeca (10% de PME, 16% de créations d'entreprises sur une base annuelle).

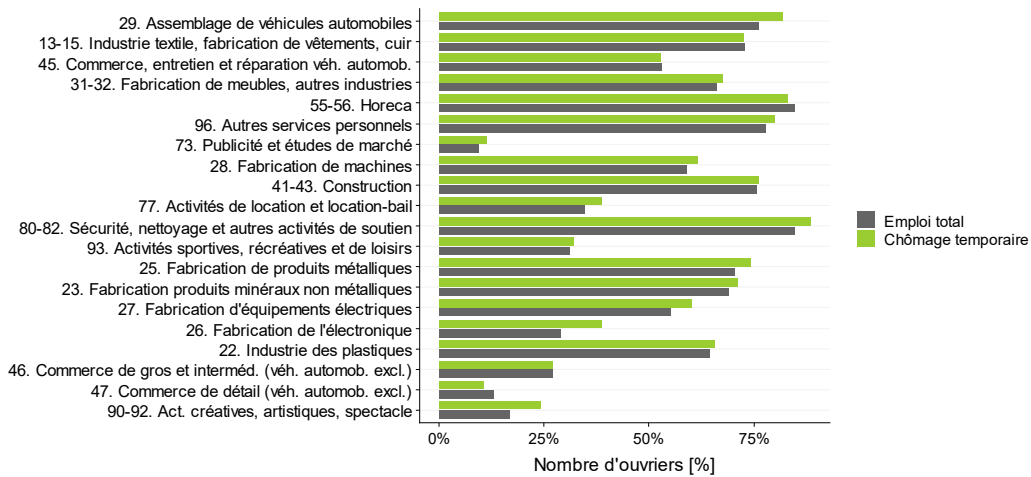
En résumé, un grand nombre de jeunes micro-entreprises semblent être actives principalement dans les secteurs où la dynamique des créations et des fermetures est la plus forte (les secteurs tertiaire et quaternaire repris). Bien que les jeunes entreprises connaissent, en moyenne, une croissance plus forte et plus rapide que les entreprises ancrées dans le marché depuis un certain temps, les périodes de crise les touchent plus durement. Car, en effet, ces entreprises sont davantage sujettes à des contractions de personnel et le risque d'échec et donc de faillite est donc plus élevé à leur niveau.²⁰ Les grandes entreprises dans les secteurs comme celui de l'industrie sont généralement plus anciennes et connaissent un emploi beaucoup plus stable. Le risque d'arrêt des activités diminue fortement au fur et à mesure qu'une entreprise se développe. Cela ne veut pas dire pour autant que ces entreprises sont à l'abri des périodes de crise et l'impact de celles-ci se fait surtout ressentir en termes de destruction d'emplois.

4.3 Profil des chômeurs temporaires

Dans les sections précédentes, le profil des travailleurs (entrées) dans les 20 secteurs les plus touchés a été dressé au niveau du total des salariés. Dans les secteurs où une forte proportion de travailleurs est en chômage temporaire, le profil des travailleurs en chômage temporaire y sera très similaire. Mais dans de nombreux cas, la part du chômage temporaire est inférieure à la moitié, même dans les secteurs les plus touchés. Le chômage temporaire, et surtout économique, se caractérise par le fait qu'il concerne les ouvriers et beaucoup moins les employés. Le graphique 4.1 illustre, en guise d'introduction, dans quelle mesure il s'agit d'ouvriers en chômage temporaire pour cause de force majeure liée au coronavirus. Pour une analyse plus complète du profil des chômeurs temporaires, nous vous renvoyons à notre document de suivi.

²⁰ Le risque de faillite d'une entreprise diminue avec l'âge (Vandekerckhove, Struyven & Bulté, 2014).

Graphique 4.1 Part des ouvriers en chômage temporaire dans les 20 sous-secteurs les plus touchés sur le marché du travail belge (secteurs avec >10.000 TRAV) (CT, avril 2020; emploi salarié, mars 2020)



* Le graphique montre la part des ouvriers dans le chômage temporaire (avril 2020) et dans l'emploi total (mars 2020).

Source © Dynam-dataset, Office national de sécurité sociale et HIVA-KU Leuven & ONEM

Le top 20 des secteurs les plus touchés montre qu'il s'agit principalement d'ouvriers qui sont mis en chômage temporaire, mais les différences sont peu marquées, même dans les secteurs de travail typiquement ouvrier. Ce n'est que dans le secteur de la création et des événements (nace 90-92) et dans l'industrie électronique (nace 26) que la proportion d'ouvriers est plus prononcée. Ce constat montre que la population des travailleurs en chômage temporaire dans le cadre de la crise actuelle présente un profil plus diversifié que celui lié au chômage économique dressé lors de la précédente récession.

Un document de suivi s'attellera à dresser un profil complet plus détaillé des chômeurs temporaires. Il est encore trop tôt pour cela pour le moment: cette analyse ne sera pertinente que lorsque le système passera du chômage temporaire à une application plus sélective.

annexe 1 Annexe

b1.1 Annexe au chapitre 1

Tableau b1.1 Aperçu des sous-secteurs du secteur primaire (sur la base de nace-BEL)

Secteur primaire
1. Culture et production animale, chasse et services annexes (A)
2. Sylviculture et exploitation forestière (A)
3. Pêche et aquaculture (A)
5-9. Industries extractives (B)

Tableau b1.2 Aperçu des sous-secteurs du secteur secondaire (sur la base de nace-BEL)

Secteur secondaire
10-12. Industries alimentaires, boissons, tabac (C)
13-15. Industrie textile, fabrication de vêtements, cuir (C)
16. Industrie de bois, fabrication d'objets en liège, vannerie et sparterie (C)
17. Industrie du papier et du carton (C)
18. Imprimerie et reproduction d'enregistrements (C)
19. Cokéfaction et raffinage (C)
20. Industrie chimique (C)
21. Industrie pharmaceutique (C)
22. Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique (C)
23. Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques (C)
24. Métallurgie (C)
25. Fabrication de produits métalliques (machines et équipements exclus) (C)
26. Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques
27. Fabrication d'équipements électriques (C)
28. Fabrication de machines et équipements n.c.a. (C)
29. Construction et assemblage de véhicules automobiles, de remorques et de semi-remorques (C)
30. Fabrication d'autres matériels de transport (C)
31-32. Fabrication de meubles et autres industries (C)
35. Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné (D)
36. Captage, traitement et distribution d'eau (E)
37-39. Collecte et traitement des déchets et des eaux usées; récupération, dépollution et autre gestion des déchets (E)
41-43. Construction (F)

Tableau b1.3 Aperçu des sous-secteurs du secteur tertiaire (sur la base de nace-BEL)

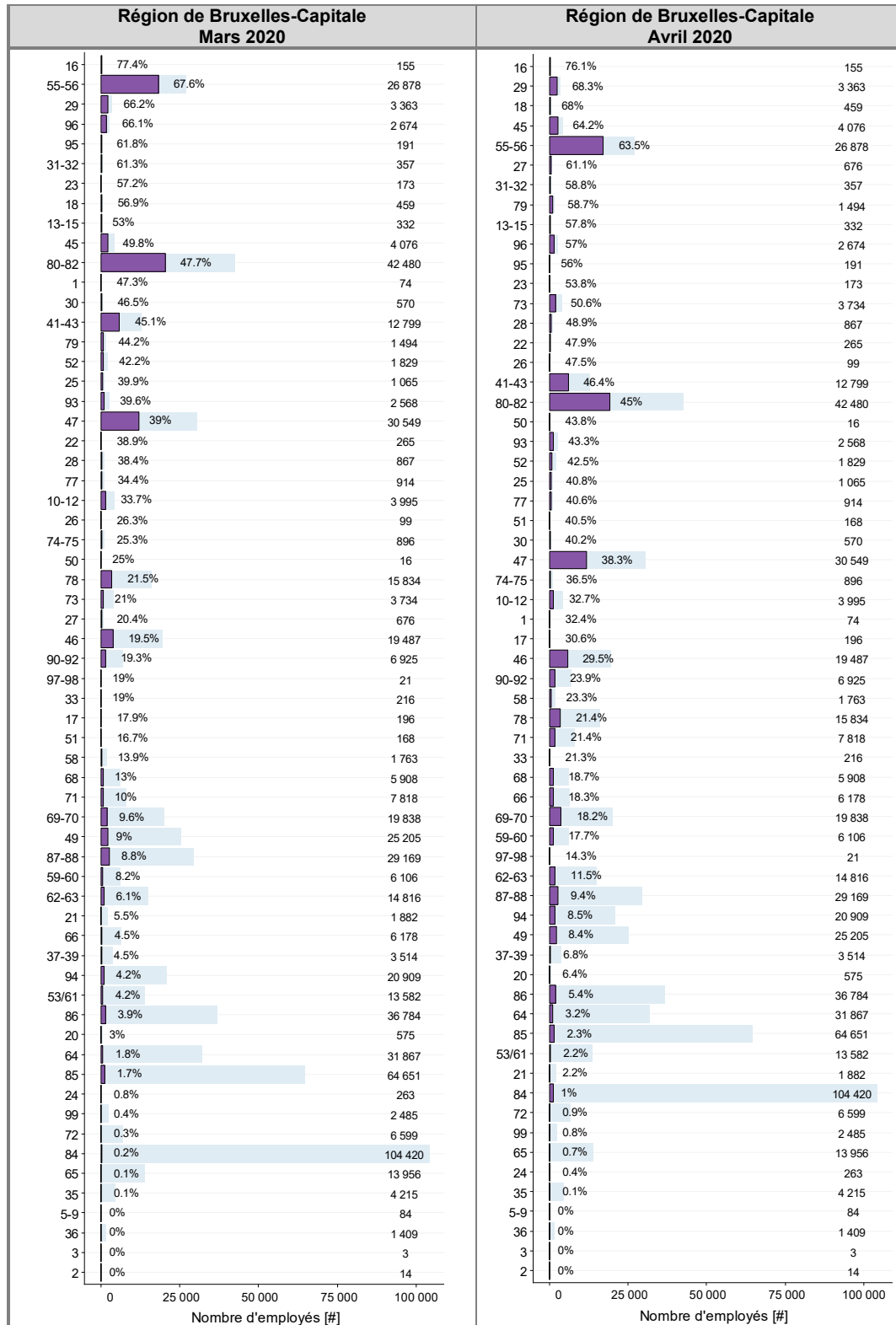
Secteur tertiaire
33. Réparation et installation de machines et d'équipements (C)
45. Commerce de gros et de détail et réparation véhicules automobiles et de motocycles (G)
46. Commerce de gros et intermédiaires (véhicules automobiles et motocycles exclus) (G)
47. Commerce de détail (véhicules automobiles et motocycles exclus) (G)
49. Transports terrestres et transport par conduites (H)
50. Transports par eau (H)
51. Transports aériens (H)
52. Entreposage et services auxiliaires des transports (H)
53/61. Activités de poste et de courrier et télécommunications (H/J)
55-56. Hébergement et restauration (I)
58. Édition (J)
59-60. Production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision; enregistrement sonore et édition musicale; programmation et diffusion de programmes de radio et de télévision (J)
62-63. Programmation, conseil et autres activités informatiques; services d'information (J)
64. Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite (K)
65. Assurance, réassurance et caisses de retraite, à l'exclusion des assurances sociales obligatoires (K)
66. Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance (K)
68. Activités immobilières (L)
69-70. Activités juridiques et comptables; activités des sièges sociaux; conseil de gestion (M)
71. Activités d'architecture et d'ingénierie; activités de contrôle et analyses techniques (M)
72. Recherche-développement scientifique (M)
73. Publicité et études de marché (M)
74-75. Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques; activités vétérinaires (M)
77. Activités de location et location-bail (N)
78. Activités liées à l'emploi (N)
79. Activités des agences de voyage, voyagistes, services de réservation et activités connexes (N)
80-82. Enquêtes et sécurité; services relatifs aux bâtiments; aménagement paysage; services administratifs de bureau et autres activités de soutien aux entreprises (N)
95. Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques (S)
96. Autres services personnels (S)
97-98. Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique; Activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre (I)

Tableau b1.4 Aperçu des sous-secteurs du secteur quaternaire (nace-BEL)

Secteur quaternaire
84. Administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire (O)
85. Enseignement (P)
86. Activités pour la santé humaine (Q)
87-88. Activités médico-sociales et sociales sans ou avec hébergement (Q)
90-92. Activités créatives, artistiques et de spectacle; bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles; Organisation de jeux de hasard et d'argent (R)
93. Activités sportives, récréatives et de loisirs (R)
94. Activités des organisations associatives (S)

b1.2 Annexe au chapitre 2

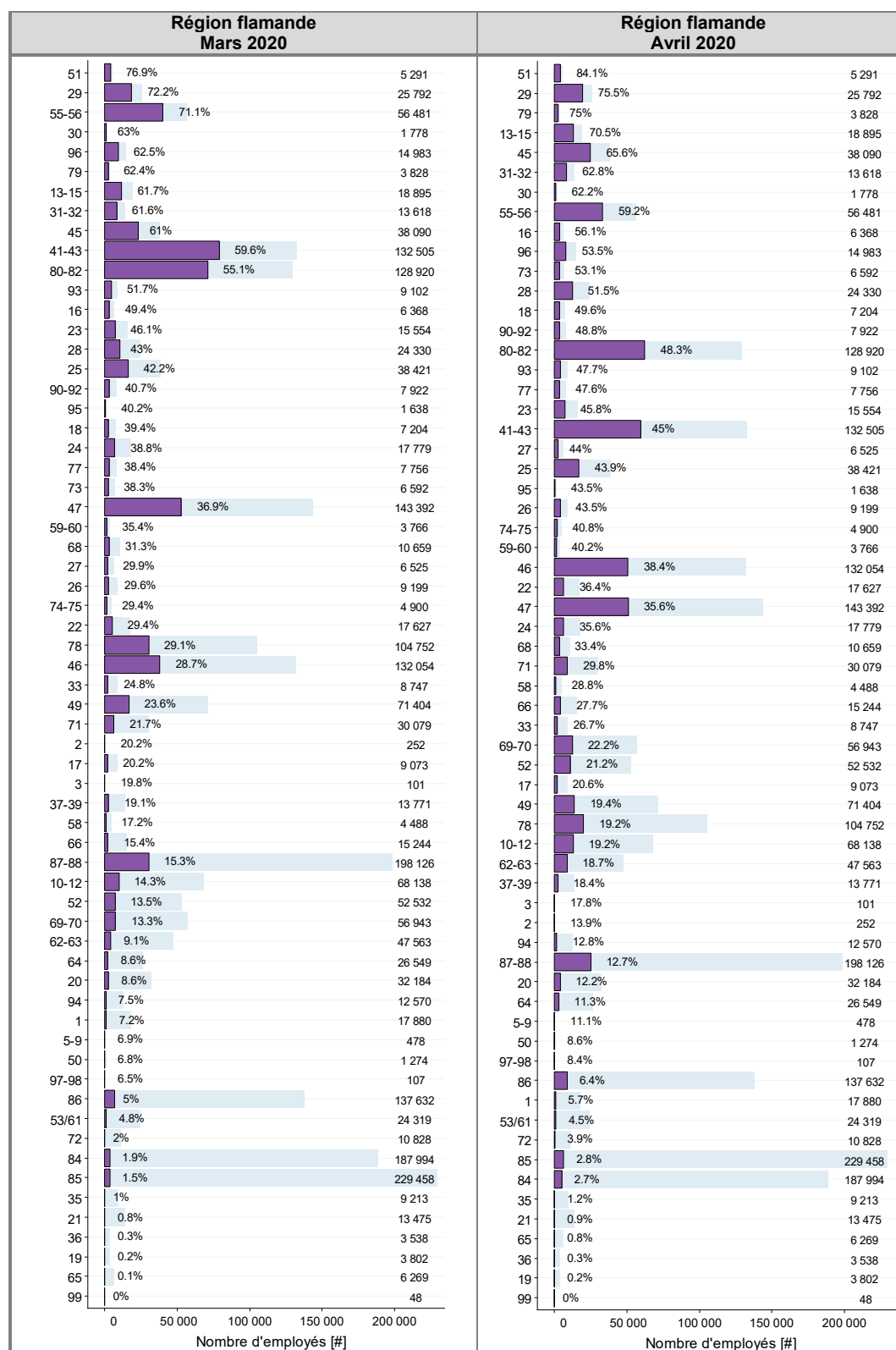
Graphique b1.1 Les 63 sous-secteurs du marché du travail belge en fonction de leur part de travailleurs en chômage temporaire par rapport à l'emploi salarié total (# & %, mars-avril 2020)



* Les sous-secteurs sont repris par ordre décroissant (relatif).

Source © Dynam-Reg dataset, Office national de sécurité sociale et HIVA-KU Leuven & ONEM

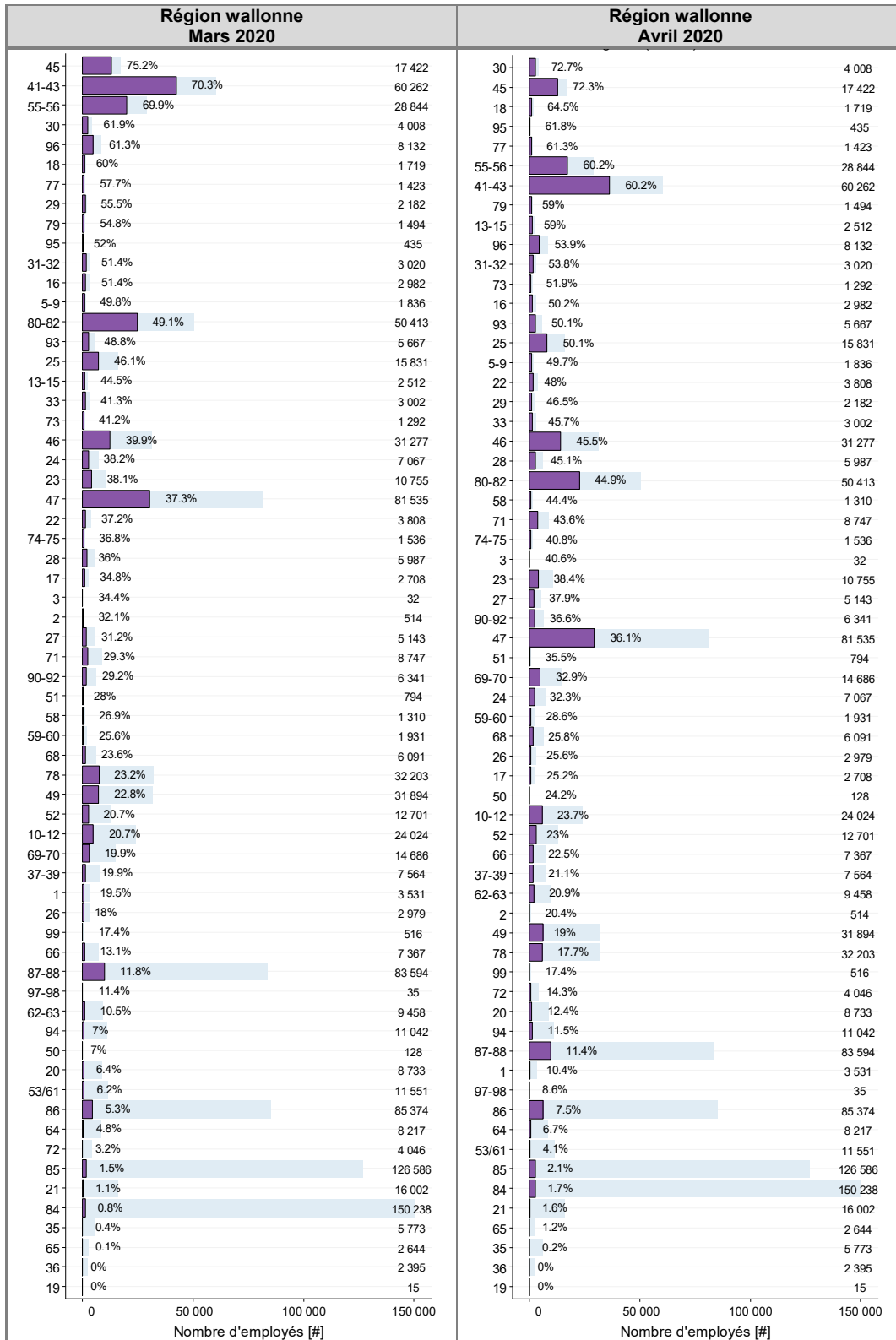
Graphique b1.2 Les 63 sous-secteurs du marché du travail flamand en fonction de leur part de travailleurs en chômage temporaire par rapport à l'emploi salarié total (# & %, mars-avril 2020)



* Les sous-secteurs sont repris par ordre décroissant (relatif).

Source © Dynam-Reg dataset, Office national de sécurité sociale et HIVA-KU Leuven & ONEM

Graphique b1.3 Les 63 sous-secteurs du marché du travail wallon en fonction de leur part de travailleurs en chômage temporaire par rapport à l'emploi salarié total (# & %, mars-avril 2020)



* Les sous-secteurs sont repris par ordre décroissant (relatif).

Source © Dynam-Reg dataset, Office national de sécurité sociale et HIVA-KU Leuven & ONEM

Tableau b1.5 Classification des 63 sous-secteurs par taille de secteur (#, mars 2020)

Classification par taille du secteur	Nace 2-digit	# TRAV	
Secteurs très grands	84	473 689	
	85	423 632	
	87-88	311 332	
	86	261 107	
	47	257 159	
	80-82	222 971	
	41-43	207 299	
	46	187 402	
	78	153 441	
	49	129 093	
	55-56	113 023	
	Secteurs grands	10-12	96 645
		69-70	93 132
62-63		73 054	
52		67 364	
64		67 223	
45		60 145	
25		55 624	
53/61		49 711	
71		48 017	
94		45 153	
20		41 530	
Secteurs de taille moyenne	29	31 406	
	21	31 369	
	28	31 309	
	66	29 243	
	23	26 526	
	96	26 053	
	24	25 149	
	37-39	24 883	
	68	22 962	
	65	22 925	
	90-92	22 103	
	72	22 024	
	13-15	21 801	
	22	21 711	
	1	21 679	
Secteurs petits	35	19 235	
	93	17 553	
	31-32	17 068	
	27	12 350	
	26	12 281	
	33	12 098	
	17	11 983	
	59-60	11 876	
	73	11 798	
	77	10 183	
	Secteurs très petits	16	9 521
18		9 412	
74-75		7 644	
58		7 608	
36		7 342	
79		6 891	
51		6 787	
30		6 366	
97-98		4 415	
19		3 818	
99		3 172	
5-9		2 399	
95		2 305	
50		1 476	
2		787	
3	136		

Source © Dynam-dataset, Office national de sécurité sociale et HIVA-KU Leuven & ONEM